81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
du 7 MARS 2025

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction Finances
Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8 ème commission :
Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET : **Débat d'Orientations Budgétaires 2025.**

Pièces jointes ou annexes :	*Tableau des AP AE Dépenses investissements - Tableau AP AE Dépenses fonctionnement*

Mes chers collègues,

Ce débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de notre collectivité car il permet de dresser les perspectives d'action pour l'année 2025. Ce débat doit permettre d'arrêter la stratégie financière de notre collectivité, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement (annuelles et pluriannuelles) et d'emprunt qui les finance, pour l'année 2025. Ce débat précise également les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers.

Il s'inscrit dans un contexte économique national et international sous tension avec des risques de guerre commerciale entre grande puissances, un contexte politique national agité et une situation des finances publiques extrêmement dégradée avec un déficit public 2024 à 5,4% du PIB.

Dans cet environnement économique et budgétaire sous contrainte, et face à une dégradation de ses ressources le Département doit faire des choix afin de faire face à ses obligations notamment en matière sociale, d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et maintenir des niveaux de service et d'investissement au profit des gersois.

C'est pour cela que les choix qui sont proposés dans le présent rapport ont pour objectif d'une part de constituer un budget 2025 équilibré et sincère sur la base de ressources atones et d'autre part de parvenir à un niveau d'épargne minimal afin d'assurer des ressources pour financer des dossiers structurants pour aujourd'hui et pour l'avenir tout en maîtrisant le niveau de dette.

On pourra citer pour la section de fonctionnement : la maîtrise des effectifs et de la masse salariale malgré des mesures exogènes venant l'impacter sensiblement, la maîtrise des dotations des collèges en tenant compte de leurs niveaux de réserves, la baisse des crédits dévolus aux fonctions support du Département, la contraction des aides dans le champ des politiques optionnelles, la limitation des crédits consacrés à l'entretien du patrimoine départemental, l'ajustement des crédits relatifs au Fonds de Solidarité Logement, des choix et des renoncements dans les allocations de crédits sous forte contrainte concernant l'entretien des infrastructures.

Pour la section d'investissement, il s'agit pour le Département de soutenir, dans la mesure de ses possibilités, les grands engagements structurels qui dessinent l'avenir du territoire (la RN124 et le déploiement du numérique). En revanche des mesures drastiques de diminution concernent l'ensemble des autres domaines d'intervention. Cette orientation majeure est la résultante d'un niveau de contrainte inédit à ce jour et que le PLF 2025 nous impose tardivement.

I- Présentation du contexte général : situation économique et sociale

A- L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le contexte national et international :
En 2025, l'économie française doit faire face à plusieurs défis significatifs. La croissance est prévue à +0,9%, en révision à la baisse par rapport aux prévisions d'octobre, due à l'incertitude internationale et l'instabilité politique nationale même si l'inflation est positivement orientée avec +1,4% en 2025. En revanche le taux de chômage est amené à connaître un rebond qui le situera entre 7,5% et 8% en fin d'année 2025.
Les finances publiques sont sous pression avec un déficit public espéré à -5.4% du PIB en 2025.
Le PLF 2025 doit par conséquent faire face à ces différents défis mais aussi répondre aux exigences européennes, impliquant une réduction des dépenses publiques.
L'année 2025 s'annonce donc comme une année de croissance très modérée pour l'économie française, avec des incertitudes fortes sur les agrégats de prévisions.

B- LES PRINCIPALES MESURES INSCRITES EN PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Le PLF2025 a été adopté après utilisation par le gouvernement de l'article 49.3 de la constitution. Le 6 février 2025 il a été adopté par le Sénat après rejet de la motion de censure à l'Assemblée Nationale.
Il prévoit une série de mesures qui impactent les finances départementales :

- Article 31 du PLF : Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de TVA affectées aux collectivités locales versée en compensation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et du produit de la CVAE. L'année 2025 sera une année blanche, le produit affecté à chaque collectivité étant égal au montant versé (après régularisation) au titre de 2024. Pour l'ensemble des Départements cela représente une perte de 688M€ (source ADF).
- Article 64bis du PLF : création d'un dispositif de lissage conjoncturel (DiLiCo) (prélèvement de 2% des recettes) avec restitution étalée sur 3 ans. L'effort est estimé à 220M€ pour les départements (source ADF). 50 départements présentant un indice de fragilité sociale inférieur à l'indice médian sont exonérés. Dans le 1er PLF2025 du mois d'octobre, le Département du Gers était classé 26ème. Par conséquent, **le Département du Gers ne sera pas concerné**.
- Article 31 nonies : Possibilité d'un relèvement de 0,5% du taux des DMTO à l'exception des primo-accédants pour une durée limitée de 3 ans.
- Fonds de sauvegarde des Départements : La commission mixte paritaire n'a pas retenu l'abondement du fonds de sauvegarde. Ce fonds devrait donc s'élever à environ 30M€ à répartir entre les départements les plus fragiles. Le fonds de sauvegarde a été initialement constitué par la Loi de Finances pour 2020. Il résulte de la dynamique de la fraction supplémentaire de TVA de 250M€ accordée

suite à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales. Les principaux critères sont basés sur le taux d'épargne brute (si celui-ci se trouve inférieur à 12%), sur l'indice de fragilité sociale, calculé l'année précédant l'année de répartition ; cet indicateur devant être supérieur à 80 % de la moyenne de l'ensemble des départements et des collectivités mentionnées).

- Au titre du PLFSS2025, hausse de 3 points par an, durant 4 ans, du taux de cotisation à la CNRACL et retour aux taux initial de cotisation URSSAF dont la baisse avait compensé la hausse d'un point de la cotisation CNRACL en janvier 2024.

II- Eléments d'analyse sur les Finances du Département du Gers

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est le solde de liquidités dégagé par la section de fonctionnement.
Elle doit permettre de couvrir une partie des dépenses de la section d'investissement. Son niveau témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter et/ou à investir. En 2024, sous l'effet combiné de la hausse des dépenses de fonctionnement dont notamment les dépenses de la solidarité départementale qui ont progressé de +4,8%, et de la baisse de ressources dont les droits de mutation sur les transactions immobilières qui enregistrent une nouvelle baisse (-17,7% par rapport au CA2023), et malgré des actions menées en faveur d'une maitrise de la dépense, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est encore dégradée. Le niveau de l'épargne brute (tous budgets confondus) s'est établi à 18,237M€ au compte administratif prévisionnel 2024 contre 20,646M€ en 2023. L'épargne nette (ou épargne disponible) est obtenue en déduisant de l'épargne brute le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. Elle s'élève à 4,749M€ au compte administratif prévisionnel de 2024 contre 5,353M€ en 2023 (tous budgets confondus).

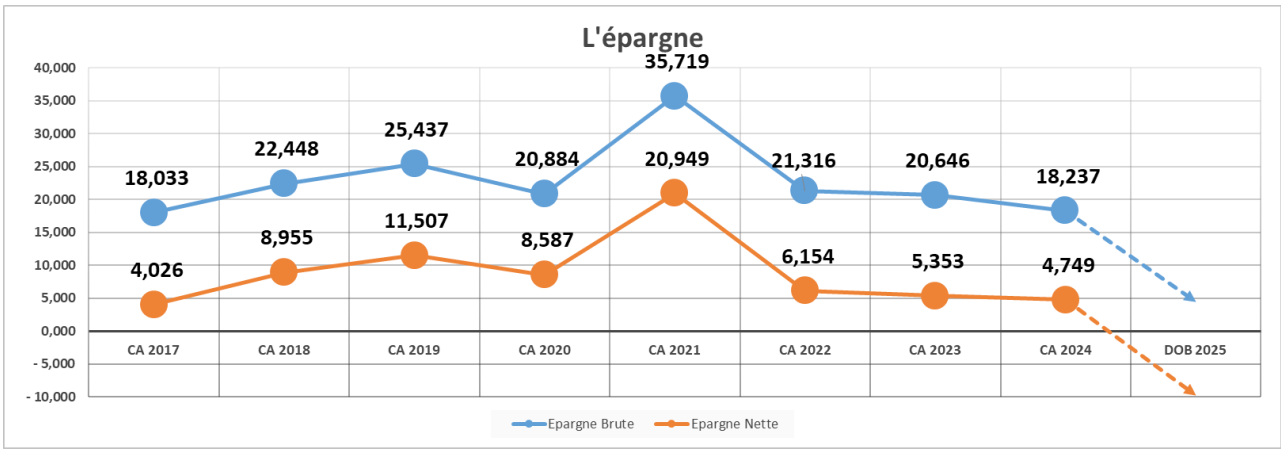

Cet effet de ciseau entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement est dû pour une grande partie à la dynamique d'évolution des dépenses sociales (+6,7% en 2023 et +4,8% en 2024) et à une contraction des recettes compensant ces dispositifs (AIS[1], programmes financés par la CNSA…) tel que le montre le tableau ci-dessous :

1 AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

DGAS	CA 2023	CA 2024	Evol CA2024/CA2023 en k€	Evol CA2024/CA2023 en %	DOB 2025	Evol DOB2025/CA2024 en k€	Evol DOB2025/CA2024 en %
Dépenses de fonctionnement	145 901,19	152 885,72	6 984,54	4,8%	159 098,05	6 212,3	4,1%
Recettes de fonctionnement	38 716,00	39 505,90	789,90	2,0%	36 752,19	-2 753,7	-7,0%
Dépenses nettes	107 185,19	113 379,82	6 194,64	5,8%	122 345,86	8 966,0	7,9%

Ainsi, les dépenses nettes prévisionnelles de la solidarité départementale progresseront de 8,97 M€ en 2025, soit +7,9% après une progression constatée en 2024 de 6,19 M€. Cette forte évolution met, une fois de plus en évidence, l'augmentation des dépenses nettement plus rapide que celle des concours devant les financer. Ce qui conduit le Département à mobiliser une part toujours plus élevée de ses autres recettes pour en assurer la couverture.

A titre d'exemple, on peut citer l'évolution du RAC (Reste A Charge) des AIS qui passe de 37,6M€ au CA 2023 à 39,3M€ au CA prévisionnel 2024 à 42,1M€ en prévisions 2025 :

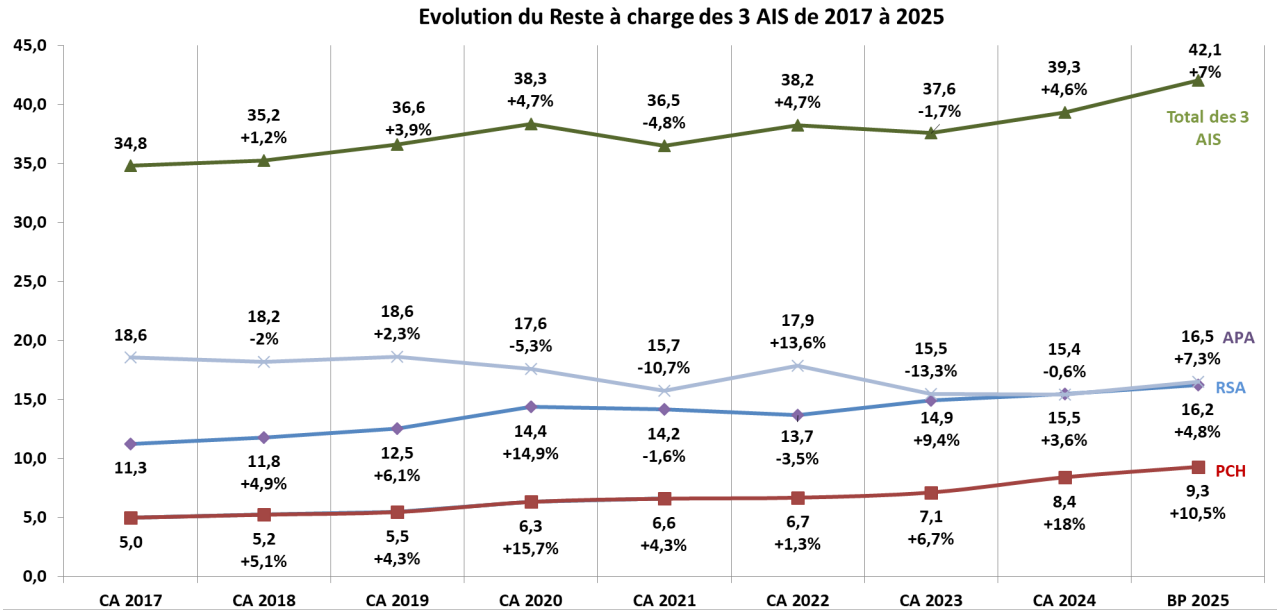

En millions d'euros

S'agissant de la section d'investissement, le besoin de financement s'est établi ainsi qu'il suit de 2021 à 2024:

en K€	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement, hors annuité en capital de la dette	**32 331**	**36 286**	**38 903**	**54 277**
Financement de l'investissement	**43 624**	**30 273**	**31 893**	**63 096**
EPARGNE NETTE	**20 949**	**6 154**	**5 353**	**4 749**
Ressources propres d'investissement	**3 804**	**4 836**	**4 610**	**5 026**
FCTVA	3 335	3 880	4 213	4 586
Produit cessions d'immos	252	401	278	223
Diverses ressources propres d'investissement	217	555	119	217
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT et FONDS AFFECTES	**4 871**	**4 283**	**6 730**	**27 050**
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	**14 000**	**15 000**	**15 200**	**26 270**
Financement par prélèvement sur le résultat	**11 293**	**-6 014**	**-7 010**	**8 818**

En 2024, les dépenses d'investissement (hors dette et résultat reportés) d'un montant de 54,277 M€ ont été financées à 48% par 6 emprunts d'un montant total de 26,270 M€.

Le financement des investissements (les ressources) s'est réparti pour 43% par les subventions reçues et les fonds affectés, pour 42% par l'emprunt, pour 8% par l'épargne et pour 7% par des ressources propres. La part de l'épargne dans le financement des investissements est en recul puisqu'elle se situait à près de 17% en 2023 et plus de 20% en 2022.

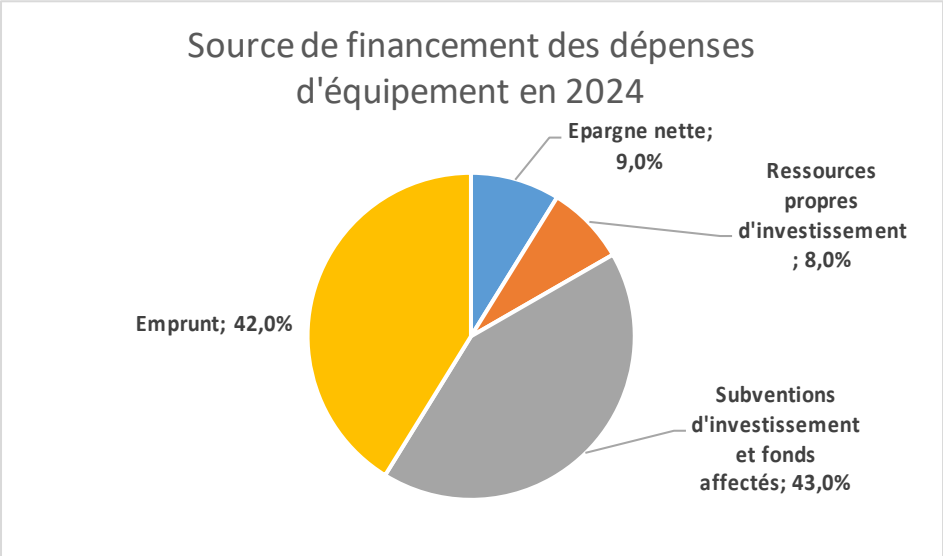

III- Les tendances budgétaires et les grandes orientations de la collectivité pour 2025

La préparation du budget 2025 est marquée par un impact très fort du PLF 2025 en termes de ressources du Département. En effet les décisions gouvernementales ainsi que la baisse d'autres ressources telles que le fonds national de péréquation des DMTO obèrent sensiblement le budget 2025 **à hauteur de -9 M€**.

- Ainsi, le fonds de sauvegarde qui vise à soutenir les départements les plus fragiles (attribué en 2024 au Département du Gers pour 3,9 M€) ne sera pas réévalué en 2025 alors que la base des département éligibles est élargie. Ainsi 29 départements devront se partager une enveloppe de 30M€ là où 14 départements s'étaient partagés plus de 100M€ en 2024, la perte de ressource est estimée à -3,6 M€ pour le Département ;
- le gel de la fraction de TVA attribuée en compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la CVAE a pour effet de reconduire en 2025 la TVA définitive 2024 sans indexation sur l'activité économique ; la perte de ressource est estimée à -2M€ sur la base d'une évolution de +3% ;
- le fonds national de péréquation des DMTO est calculé sur la base du produit national des DMTO de l'année N-1. Le produit global des DMTO étant en net recul en 2024 (à titre d'exemple -17.3% pour le Gers), les fonds mis en péréquation s'en trouvent réduits. Pour le département cela se traduira par un produit net de ce fonds en baisse de -2 M€.
- Parallèlement le projet de loi de finances de la sécurité sociale instaure une majoration des cotisations URSSAF et CNRACL qui pèse pour +1,4M€ sur les dépenses du Département.

En revanche en mesure budgétaire positive pour le Département, le PLF 2025 prévoit la possibilité d'augmenter le taux départemental des DMTO de +0,5%. Cela devrait se traduire par une ressource supplémentaire estimée à +0,5M€ pour 2025 sur 1 semestre, sous réserve d'un vote de l'assemblée départementale.

Compte tenu de ce dernier élément, on peut considérer le niveau d'effort rattaché à cette annualité budgétaire à **8,5M€**, hors les effets d'accroissement de la dépense comprise en 3 et 4% chaque année.

A- S'AGISSANT DES RECETTES :

A ce stade de la préparation budgétaire, les recettes sont évaluées comme suit :

en milliers d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	DOB 2025
Total Recettes Réelles	**321 188,6**	**349 471,9**	**354 990,9**	**381 936,6**	**352 600,0**

-**<u>en fonctionnement</u>** : 312 678,9 millions d'euros, soit +1,7% par rapport au Compte Administratif prévisionnel de 2024. Cette évolution des recettes entre 2023 et 2024 de +5,159 M€ est la combinaison notamment :

* de recettes supplémentaires comme le produit des DMTO en légère hausse, la Taxe Sur les Conventions d'Assurances +1,4 M€, la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers relative au transfert des routes nationale +0,6 M€, mais aussi l'augmentation pour +8,451M du résultat reporté de l'exercice 2024,

* et pertes de ressources telles que le fonds national de péréquation des DMTO (en net) -2M€, le fonds de sauvegarde -3,6M€, diverses compensations fiscales -0,3M€, la DGF -0,1M€ ; du gel de la fraction de TVA compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE : -2M€.

-**<u>en investissement</u>** : Les recettes s'élèvent à 39,921 millions d'euros.

Elles se composent notamment :

- **des financements attendus** de l'Etat, de la Région, de la communauté d'agglomération d'Auch et des communautés de communes dans le cadre de l'opération de mise à deux fois deux voies de la RN 124 ;
- **d'un emprunt d'équilibre** de 14,130€ en diminution de -12,140M€ par rapport à l'emprunt mobilisé en 2024. L'emprunt 2024 sera quasiment équivalent au remboursement de la dette, avec l'impérieuse nécessité de stabiliser le stock de dette ;

-par l'impact plus faible du résultat reporté 2024 ;

- un FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles de 2024 en hausse de +2,5M€.

A.1- <u>Un volume d'emprunt dont la limite maximale est fixée à 14,130M€</u>

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2025, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 14,130 M€ contre 26,270 M€ en 2024.

L'annuité de la dette 2025 s'élèvera à 17,276 M€ dont 14,128 M€ au titre du remboursement du capital et 3,148 M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (14,130 M€) et le remboursement en capital de la dette (14,128 M€) conduira à une quasi stabilisation du stock de dette qui s'établira à 134,647 M€ au 31/12/2025 (contre 134,645 M€ au 31/12/2024).

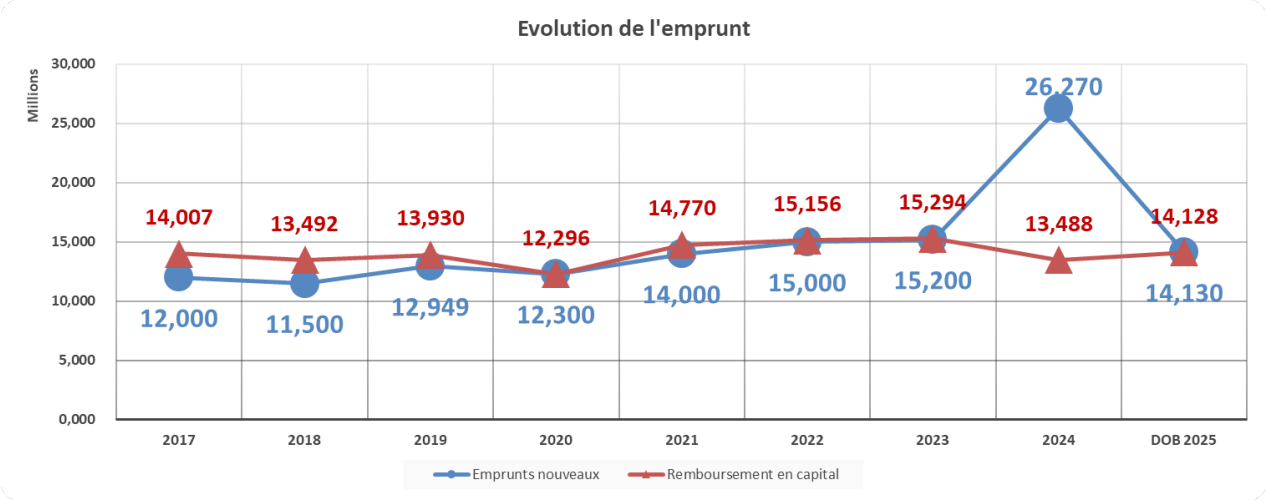

De façon à éclairer l'assemblée sur l'endettement de la collectivité, il convient que nous évoquions successivement le contexte, la situation et la structure de l'endettement.

σ *Le contexte :*

L'envolée des taux constatée depuis 2022 a connu dès les début 2024 un infléchissement sous l'effet de la baisse des taux directeurs de la BCE.

Malgré l'incertitude autour de la maîtrise de l'inflation qui continue de progresser en zone Euro, les marchés anticipent toujours 3 ou 4 nouvelles baisses de taux d'ici 12 mois. La collectivité devrait par conséquent bénéficier en 2025 de financements plus avantageux que ceux de 2023 et 2024 pour retrouver des niveaux de taux comparables à ceux de 2022. La progression des marges bancaires constatée depuis plusieurs mois rendra cependant le coût de ces emprunts plus élevé.

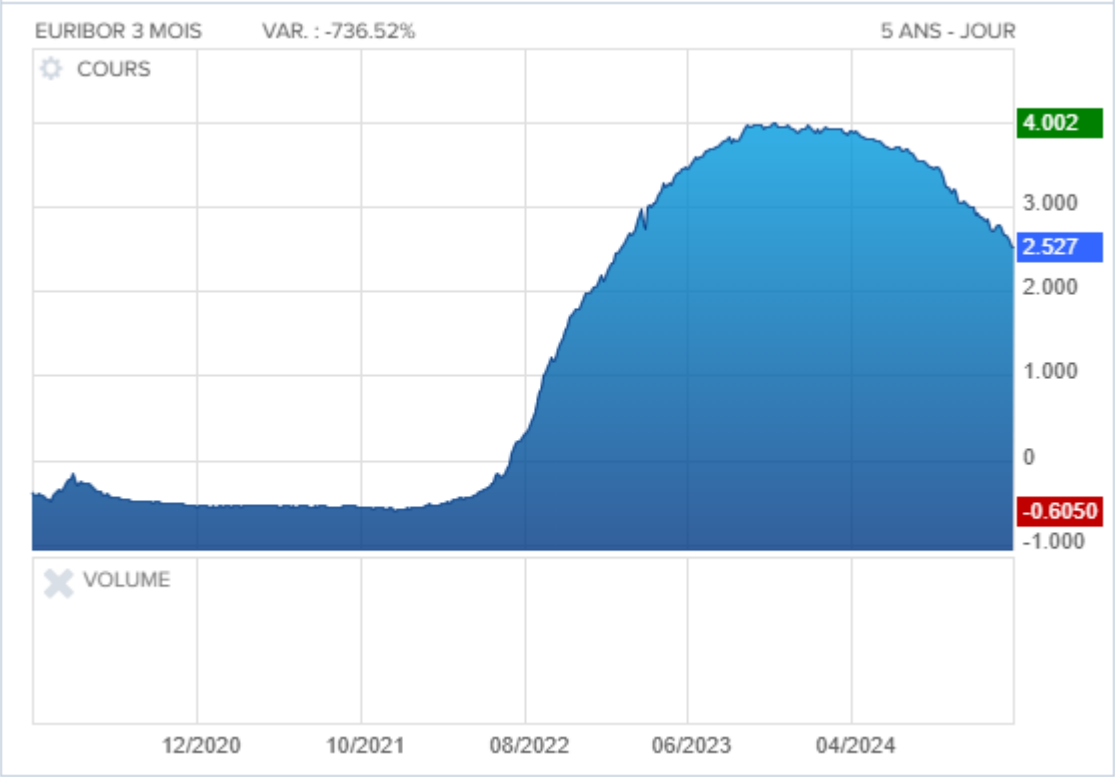

Pour ce qui est du Livret A, d'un taux de 3% depuis 1er février 2023, il baissera à 2,4% au 1er février 2025. Toutefois, la périodicité de nos emprunts indexés sur le Livret A étant annuelle, cette baisse n'aura aucun effet sur les échéances 2025. Les premiers impacts positifs se feront sentir en 2026.

Les intérêts de la dette inscrits au budget 2025 progressent pour se situer à 3,148 M€ pour l'exercice 2025 contre 2,608 M€ de réalisation en 2024. Ces prévisions en hausse tiennent compte en particulier du poids de l'emprunt de 2024 d'un montant de 26,270 M€.

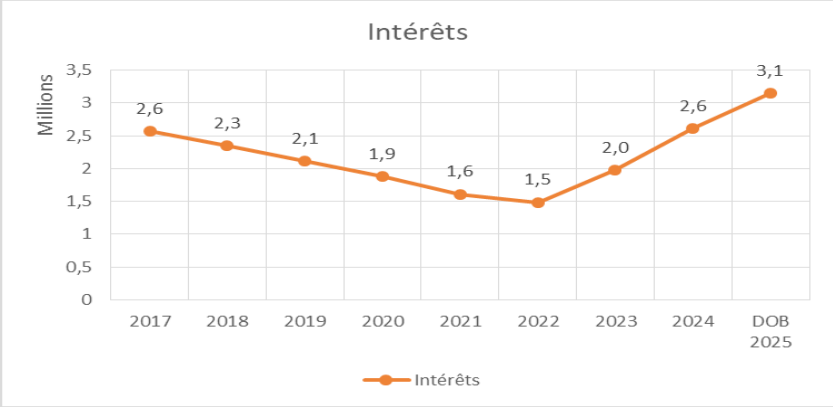

σ *La situation et la structure de l'endettement de la collectivité :*

Afin de financer ses dépenses d'investissement 2024, le Département a eu recours à un emprunt de 26,270 M€ alors que le remboursement en capital s'est élevé à 13,487 M€. Ceci a eu pour effet une augmentation du stock de dette passant ainsi de 121,862 au 31/12/2023 à 134,645 M€ au 31/12/2024. En 2025, ce stock sera stabilisé pour se situer à 134,647 M€.

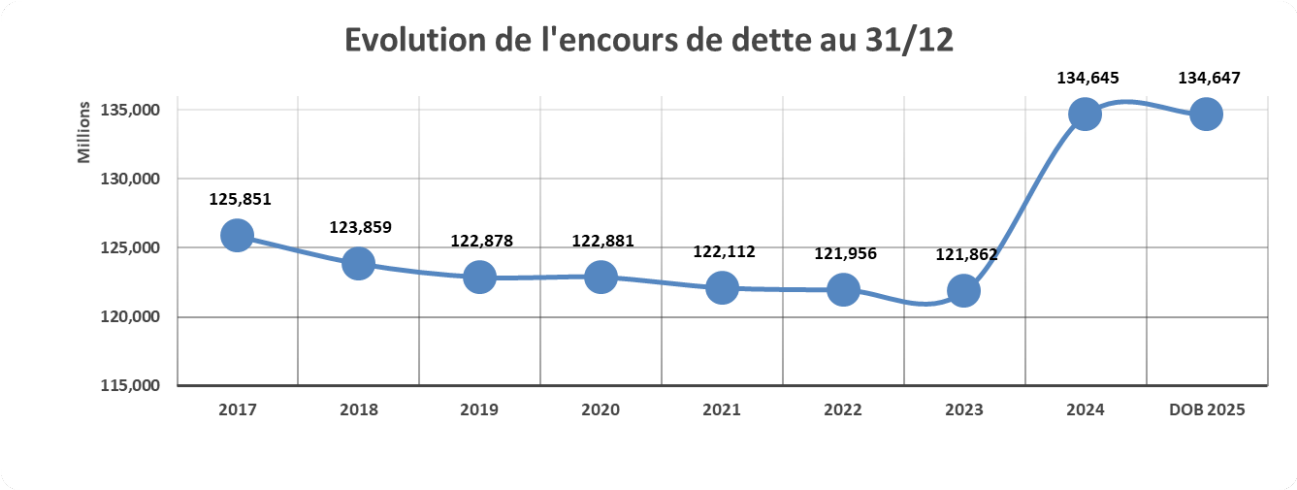

Fin 2024, le ratio exprimant la capacité de désendettement de la collectivité (encours de la dette/épargne brute) retrouve son niveau de 2017.

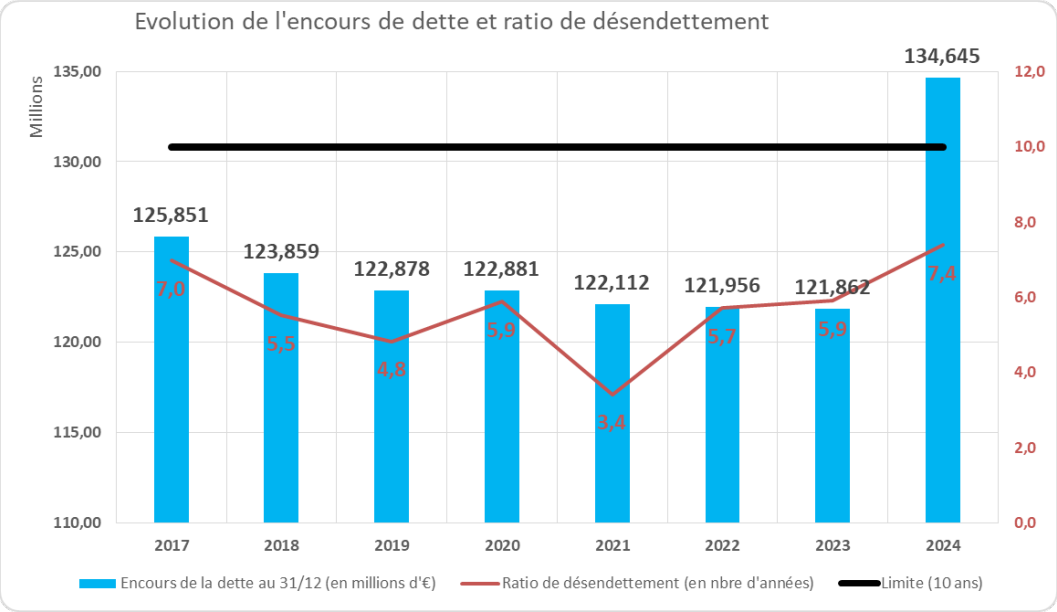

Ce ratio qui correspond au nombre d'années nécessaires au Département pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si celui-ci y consacrait la totalité de son épargne brute s'élève à 7,4 années en 2024 sur la base d'un compte administratif prévisionnel.

Le plafond de référence, pour les Départements, fixé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, était fixé à titre indicatif à 10 années.

Tous budgets	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute en M€ (1)	18,0	22,4	25,4	20,9	35,7	21,3	20,6	18,2
Capacité de désendettement : Encours dette/Epargne Brute	7,0	5,5	4,8	5,9	3,4	5,7	5,9	7,4

(1) Epargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement (-) Dépenses Réelles de Fonctionnement (-) Résultats reportés

La répartition de l'encours de dette du Département entre établissements montre la diversification des prêteurs :

Prêteur	Capital restant dû au 31/12/24	en %	Nombre de contrats
LA BANQUE POSTALE - CAFFIL	45 602 347	33,87%	11
SOCIETE GENERALE	24 135 000	17,92%	3
CREDIT AGRICOLE -Caisse régionale	17 536 667	13,02%	5
CREDIT COOPERATIF	16 926 187	12,57%	4
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT	10 165 104	7,55%	7
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 298 243	3,93%	3
CREDIT MUTUEL	4 891 667	3,63%	2
ARKEA	4 593 750	3,41%	1
CACIB	3 158 968	2,35%	4
CAISSE D'EPARGNE	1 904 232	1,41%	3
CAFFIL - DEXIA	432 409	0,32%	1
TOTAL	**134 644 575**	**100,00%**	**44**

Dans la répartition par type de taux, la dette du Département est majoritairement positionnée sur du taux fixe, comme le montre le tableau ci-dessous. Par conséquent, l'exposition du stock de dette à l'augmentation des taux est contenue.

Taux	Montant	en %	Nombre de contrats
FIXE	90 747 891	67,40%	30
EURIBOR03M	34 848 348	25,88%	8
LIVRETA	9 048 336	6,72%	6
TOTAL	**134 644 575**	**100,00%**	**44**

Depuis 2010, les collectivités ont l'obligation de classer l'encours de leur dette selon une typologie qui présente la dangerosité de l'indice et la structure du produit pour identifier son niveau de complexité. Il s'agit de la charte Gissler qui présente les produits d'emprunt du moins toxique (1A) au plus toxique (6F). La dette départementale est à 100% en risque 1A, présentant donc le niveau de risque le plus faible.

Après plusieurs années de baisse constante (2,19% en 2016 à 1,14% en 2022), le taux moyen de la dette évolue de nouveau à la hausse pour passer de 1,77 % au 31/12/2023 à 2,18% au 31/12/2024.

Les conditions de marché ayant continué d'évoluer favorablement en 2024 (4 baisses successive des taux directeurs de la BCE), les financements qui seront contractés en 2025 devraient profiter de taux plus avantageux que ceux de 2024.

A.2. L'inscription, dès le budget primitif, des résultats anticipés de la gestion 2024

Il s'agit de résultats provisoires qui participeront à l'équilibre du budget 2025. L'affectation définitive de ces résultats sera validée, par délibération, lors du budget supplémentaire après le vote du compte administratif de l'exercice 2024. Le résultat de clôture de l'exercice 2024, après couverture du déficit d'investissement, devrait avoisiner les 20,735 M€ (tous budgets confondus).

en milliers d'€	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat net de clôture	14 635	25 928	18 926	11 917	20 735

Dans cette construction du résultat, il y a un effet de distorsion positive qui provient de l'excédent de la section d'investissement au CA prévisionnel 2024 sachant que les appels de fonds relatifs au travaux de mise à 2x2 voies de la RN124 ont été inférieurs à ceux prévus lorsque l'Etat était maître d'ouvrage, éléments qui ne pouvaient être anticipés par le Département au moment où il est devenu maitre d'ouvrage.

A.3. Le produit des DMTO, un effet volume et un effet taux

Les budgets des départements sont construits avec des financements dont le produit est assez volatile. En effet, le produit des DMTO contribue au financement de dépenses pérennes telles que l'action sociale ou les dépenses de personnel. Cette prévision de recettes impose donc une certaine prudence compte tenu de la perception très erratique de ce produit. Elle est fonction du contexte du marché immobilier que les professionnels du secteur ont parfois du mal à apprécier.

Les taux d'emprunts immobiliers des particuliers devraient continuer leur repli en 2025 favorisant ainsi les transactions immobilières. De plus, le PLF 2025 offre la possibilité aux départements de relever provisoirement leur taux de DMTO pour passer de 4,5% à 5%. Cette augmentation temporaire ne touchera pas les primo-accédants et prendra fin au 1er avril 2028.

Pour 2025, le produit des DMTO a été inscrit à un niveau de 24,5M€ (soit +1M€ par rapport au compte administratif prévisionnel de 2024). Cette évolution prévisionnelle mise pour 0,5 M€ sur une activité immobilière légèrement plus soutenue en 2025 avec un effet sur le volume des transactions et de l'ordre de 0,5 M€ sur l'impact du relèvement du taux de 0,5% prévu au projet de loi de finances 2025 (hors primo-accédant). Ce nouveau taux devrait impacter cette ressource pour les ventes qui interviendront à compter de la mi-année 2025.

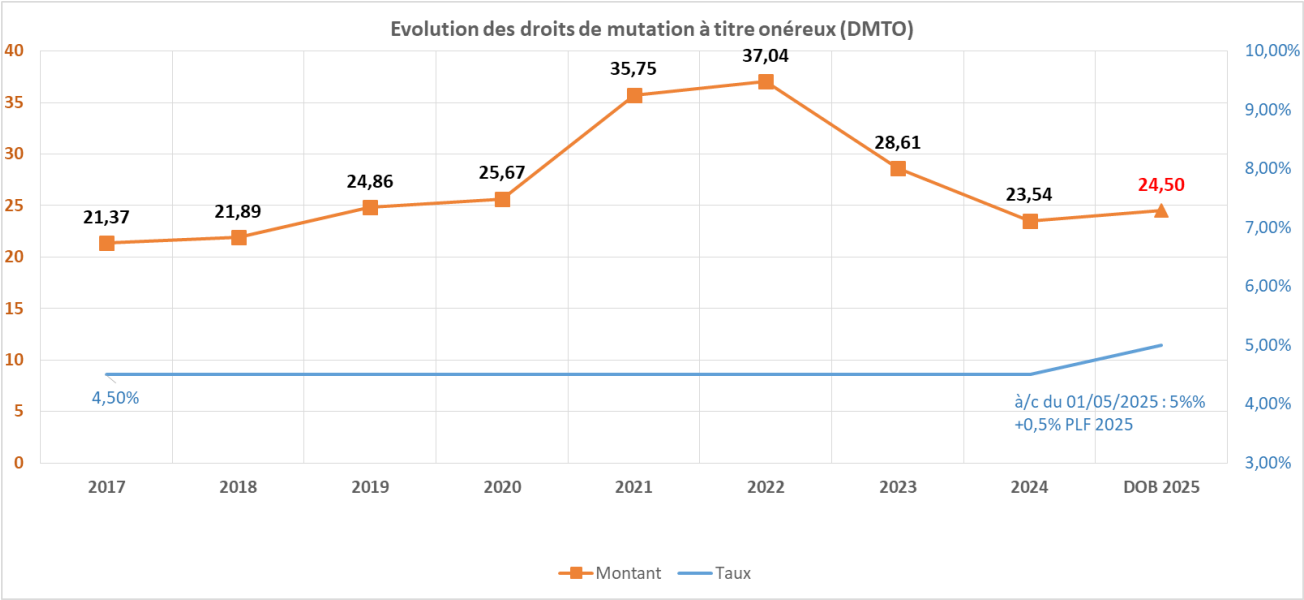

B- S'AGISSANT DES DEPENSES :

B.1- Un niveau d'investissement en recul

L'investissement, (hors dette et résultats reportés) au 1er janvier 2025, avoisinera les 47,677M€ en crédits de paiement. Le compte administratif prévisionnel de 2024 devrait s'établir à 54,277 M€, exercice marqué notamment par la première année de maîtrise d'ouvrage du chantier de mise à 2x2 voies de la RN124 qui a pesé pour 23,6M€.

Ce recul du niveau d'investissement de la collectivité est le signe des efforts consentis afin de faire face aux difficultés budgétaires structurelles rencontrées en 2025 et la réduction de sa capacité d'autofinancement.

On citera pour l'essentiel : une baisse de -0,3M€ sur les crédits relatifs à la transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte, -2,4M€ sur les crédits relatifs aux infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités, -0,6M€ sur les crédits relatifs à l'éduction, collèges et jeunesse, -0,9M€ sur les crédits relatifs à l'agriculture, l'alimentation et l'eau, -1,7M€ sur les crédits relatifs au patrimoine départemental et -0,5M€ pour les crédits relatifs au déploiement du numérique.

Le détail des mesures est détaillé au § « IV- Présentation des orientations budgétaires par secteur d'activité.

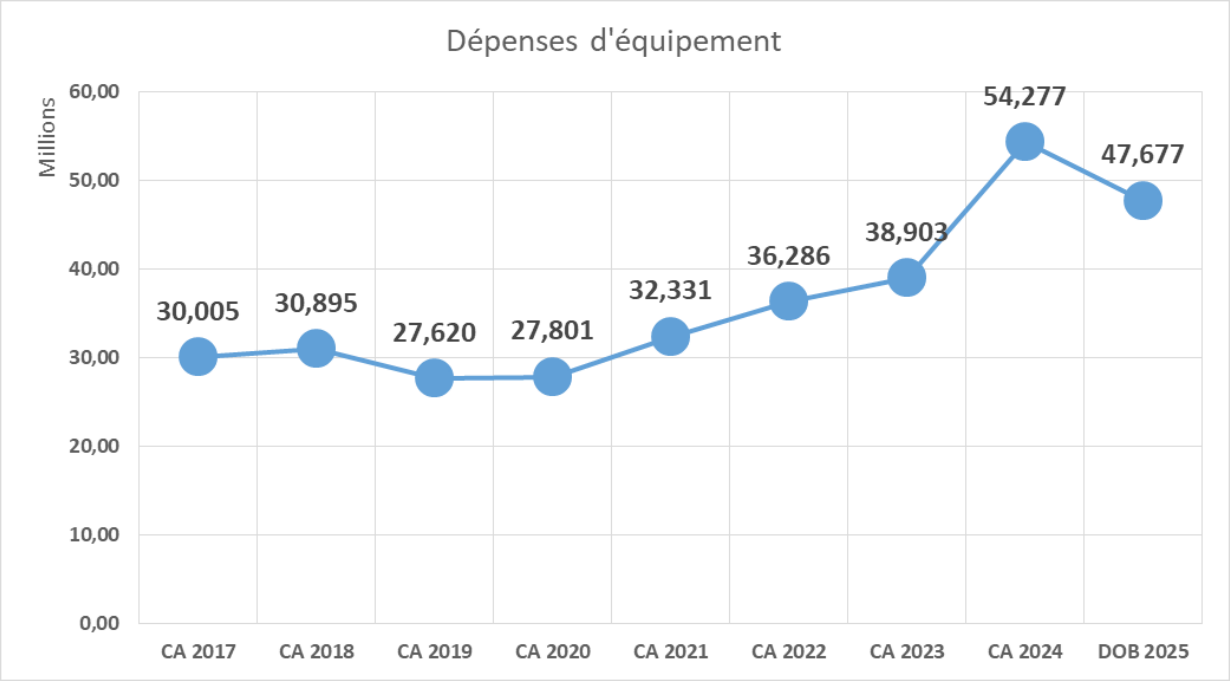

Au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget 2025 devrait avoisiner **-3,607 M€** (essentiellement des ajustements des AP antérieures). Cet ajustement concerne principalement la direction des routes et mobilités pour -1,821M€, la direction du patrimoine immobilier pour -1,185M€ et -0,481M€ pour la direction des territoires et du développement durable.

Ainsi, le stock des Autorisations de Programme en cours sera réduit pour se situer à **204,079** millions d'euros (cf. tableau des AP présenté en annexe). Sur ce stock, 76,81% soit 156,758M€ concernent la direction des routes et mobilités.

Sur un volume de Crédits de Paiement 2025 de 47,677 millions d'euros affectés à l'investissement, hors dette : 42,640 millions relèvent d'une gestion pluriannuelle en AP/CP et 5,037M€ correspondent à des investissements annuels.

Le tableau suivant présente de façon synthétique les engagements pluriannuels de la collectivité en Autorisations de Programme et les échéanciers en crédits de paiement permettant d'en assurer la couverture.

Présentation des investissements en AP/CP par commission, en millions d'euros	A	C	D	E	H	I	J
	AP/AE Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	AP/AE Nouvelles propositions Exercice 2025	TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	CP Nouvelles propositions Exercice N 2025	CP Prévisions 2026	CP Prévisions 2027	CP Prévisions exercices suivants
1ère Commission - Solidarité, santé et protection	5,88	0,00	5,88	0,60	1,75	1,75	1,78
2ème Commission -Transition écologique, solidarités pour les territoires et croissance verte	9,63	0,93	10,56	1,74	2,12	1,42	5,28
3ème Commission - Infrastructures de transport, ingénierie territoriale et nouvelles mobilités	163,88	-1,84	162,04	36,26	48,44	35,44	41,90
4ème Commission - Education, collèges et jeunesse	16,15	0,00	16,15	2,14	3,17	3,32	7,52
5ème Commission - Culture et tourisme	1,44	-0,04	1,41	0,31	0,40	0,27	0,42
6ème Commission - Agriculture, alimentation, eau	3,27	-1,46	1,81	0,31	0,69	0,46	0,34
7ème Commission - Démocratie citoyenne, sports, vie associative et éducation populaire	0,35	0,00	0,35	0,26	0,09	0,00	0,00
8ème Commission - Finances, patrimoine départemental et ressources humaines	7,07	-1,20	5,87	1,00	1,86	1,66	1,35
TOTAL GENERAL	207,69	-3,61	204,08	42,64	58,52	44,32	58,60

Par grandes thématiques, le budget d'investissement de 47,677M€ en Crédits de Paiement se décline comme suit et traduit les axes forts de la politique d'investissements du Département en faveur de la mobilité et des collèges.

	Dir	Politique	DOB 2025
CP	Cabinet du Président	LOGISTIQUE	1 000,00
CP		Sous-total	1 000,00
DG	Direction de la Communication	COMMUNICATION	15 000,00
		SANTE PUBLIQUE ET PREVENTION	4 122,00
DG		Sous-total	19 122,00
I1	Direction Territoires et Développement Durable	AEP ASSAINISSEMENT	23 492,50
		AGRICULTURE	190 000,00
		GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EAU	68 850,58
		GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EAU	338 328,23
		LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES	100 482,00
		LOGEMENT ET HABITAT	75 000,00
		LOGEMENT LOCATIF CONVENTIONNE	314 500,00
		PRESERVATION ESPACES NATURELS SENSIBLES	44 854,81
		TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	200 000,00
I1		Sous-total	1 355 508,12
I2	Direction Routes Mobilités	LOGISTIQUE	0,00
		MODES DE DEPLACEMENT DOUX	524 800,00
		PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	11 000,00
		ROUTES DEPARTEMENTALES	34 769 923,00
		ROUTES NATIONALES	1 962 000,00
		TRANSPORT DE VOYAGEURS	310 000,00
I2		Sous-total	37 577 723,00
I3	Direction Patrimoine Immobilier	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (COLLEGES)	2 203 816,00
		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 218,00
		PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	934 861,00
		PRESERVATION ESPACES NATURELS SENSIBLES	10 000,00
		TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	6 213,00
I3		Sous-total	3 157 108,00
I5	Direction Mission Ingénierie Territoriale	AMENAGEMENT	750 001,00
I5		Sous-total	750 001,00

R1	Direction Moyens Généraux	ARCHIVES DEPARTEMENTALES	1 000,00
		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (COLLEGES)	100 000,00
		LOGISTIQUE	72 500,00
		PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	236 500,00
R1		Sous-total	410 000,00
R2	Direction Organisation des Systèmes d'Information et Numérique	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (COLLEGES)	181 000,00
		LOGISTIQUE	1 461 279,00
		TECHNOLOGIES INFORMATION COMM	1 129 398,00
R2		Sous-total	2 771 677,00
R3	Direction Ressources Humaines		60 000,00
R3		Sous-total	60 000,00
R6	Direction Collèges Restauration et Enseignement	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (COLLEGES)	65 692,08
		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	26 000,00
R6		Sous-total	91 692,08
R8	Direction Sport, Jeunesse et Engagement Citoyen	AMENAGEMENT	263 500,00
		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 520,00
		LOISIRS	10 000,00
		SPORTS ET JEUNESSE	9 500,00
R8		Sous-total	284 520,00
R9	Direction Culture Tourisme Patrimoine	ABBAYE DE FLARAN ET CONSERVATION PATRIMO	346 640,00
		ACTIONS CULTURELLES SPECIFIQUES	6 100,00
		ARCHIVES DEPARTEMENTALES	122 704,00
		LECTURE PUBLIQUE	6 000,00
		PRESERVATION ESPACES NATURELS SENSIBLES	1 500,00
		TOURISME	93 984,00
R9		Sous-total	576 928,00
S1	Direction Enfance et Famille	SANTE PUBLIQUE ET PREVENTION	7 500,00
S1		Sous-total	7 500,00
S2	Direction Insertion et Solidarités Actives	ACTION SOCIALE TERRITORIALE	9 500,00
S2		Sous-total	9 500,00
S3	Direction Politiques de l'Autonomie	PERSONNES AGEES	260 000,00
S3		Sous-total	260 000,00
S4	Direction Action Sociale Territoriale	ACTION SOCIALE TERRITORIALE	500,00
S4		Sous-total	500,00
S5	Direction Gestion Coordination	PERSONNES AGEES	244 690,00
		PERSONNES HANDICAPEES	100 000,00
S5		Sous-total	344 690,00
		TOTAL	47 677 469,20

B.2 Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement malgré l'effet de la progression des dépenses d'action sociale

Les dépenses de fonctionnement 2025 devraient s'établir à 288,756 millions d'euros. Elles se répartissent pour 55% au titre de la politique de solidarité départementale, 26% au titre des dépenses de personnel et 19% au titre de l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement.

Elles sont contenues à +4% (+11,020 M€) par rapport au compte administratif prévisionnel de 2024 sous l'effet des efforts de maîtrise de la dépense engagés en 2024, de la mise en place de plans d'économies et de mesures organisationnelles de recherche d'efficience. On citera notamment :

-**une progression des dépenses de la solidarité départementale** : +6,212M€, soit +4,1% par rapport au Compte Administratif prévisionnel 2024,

-**une progression mécanique des dépenses de personnel :** +1,540M€ (+2,1% par

rapport au Compte Administratif prévisionnel 2024) contenues grâce à la mise en place d'un plan d'économies et de mesures de gestion,

-**des dépenses d'entretien et de gestion des routes :** +0,724M€,

-**de la progression de la charge de la dette** de +0,569M€ intégrant 0,100M€ en cas de mobilisation de la ligne de trésorerie.

Mais aussi :

- **une diminution de -0,432M€** au titre des crédits gérés par la Direction des territoires et du développement durable ;

- **une diminution de -0,411M€** au titre des crédits gérés par la Direction Culture Tourisme Patrimoine ;

- **une diminution de -0,270M€** au titre des crédits de communication ;

- **une diminution de -0,118M€** au titre les crédits gérés par la Direction Sport Jeunesse Engagement Citoyen.

Le détail des mesures est détaillé au § « IV- Présentation des orientations budgétaires par secteur d'activité.

IV- La présentation des orientations budgétaires par secteur d'activité

A- LES INTERVENTIONS DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES ET MOYENS

I – LA POLITIQUE RH ET LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

Au 31/12/2024 le Département disposait d'un effectif permanent de 1372 agents composé de 29,59 % de catégorie A, 13,92 % de catégorie B et 56,49% de catégorie C. Les contractuels sur postes permanents représentent 6,34 % de l'effectif permanent. A l'effectif permanent, s'ajoutent les assistants familiaux, les contractuels remplaçants et occasionnels, les collaborateurs de cabinet et de groupes ainsi que les apprentis soit 17,30% d'agents non permanents (19,61 % en 2023).
La moyenne d'âge est d'environ 48 ans alors que la moyenne nationale est de 45 ans. Comme dans la plupart des collectivités les agents poursuivent leur carrière au-delà de l'âge légal. Le taux des personnes en situation de handicap est de 14,5 % (Source RSU 2023) l'obligation d'emploi légale étant de 6%.

Par délibération du 22 septembre 2022, le Conseil Départemental s'est mis en conformité avec l'obligation légale du temps de travail définie à 1607 heures à compter du 1er janvier 2023. Ainsi le temps de travail effectif des agents est désormais de 1607 heures par an hors reconnaissance de sujétions particulières. Chaque agent a droit à 25 jours de congés annuels et deux jours de fractionnement. L'activité est organisée en cycles de travail selon les services ou la nature des fonctions permettant d'adapter l'organisation du travail en fonction des besoins spécifiques en répondant à l'intérêt du service public.
A l'exception des cycles particuliers liés à la nature de la mission, des cycles hebdomadaires allant de 35 à 42 heures avec RTT sont au choix de l'agent.

A – Les mesures exogènes : 1,650M€ pour 2025

Avec une contrainte accentuée en 2025, le budget RH devra couvrir plusieurs mesures exogènes induisant la une majoration de la masse salariale : la hausse de cotisation CNRACL et la mise en place de la participation employeur sur le volet prévoyance

CNRACL : une hausse de 3 points par an jusqu'en 2028

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL impactera fortement les projections budgétaires des quatre prochaines années avec une hausse de trois points par an du taux de cotisation à la CNRACL.
Aujourd'hui, ce taux de cotisation est de 31,65 %, et atteindra 43,65 % à l'horizon 2028.
Pour 2025, il sera de 34,65 % dès le 1er janvier.

Cette mesure entrainera une croissance des dépenses de personnel pour 2025 et représentera un coût supplémentaire de **1 100 000 €** pour le Département.

En parallèle, le retour au taux de cotisation URSSAF initial (9,88 %) viendra amplifier l'impact budgétaire par une hausse de **300 000 €.** En effet, la hausse d'un point de la CNRACL au 1er janvier 2024 avait été compensée par la baisse d'un point du taux de cotisation à l'URSSAF au titre de l'année 2024.

Protection sociale complémentaire : participation aux contrats prévoyance

A compter du 1er janvier, le Département participe aux contrats labellisés souscrits par les agents auprès d'organismes afin de couvrir le risque de perte de salaire.
Par délibération en date du 28 octobre 2024 les montants de participation négociés seront de 7 à 23 €. Un coût prévisionnel de **250 000 €** a été inscrit au budget 2025.

B – L'objectif de la stratégie financière RH est toujours de contenir le volume de la masse salariale

1 – Maitrise de la masse salariale

Concernant la masse salariale dans sa globalité (dont les collaborateurs d'élus) et hors assistants familiaux, la réalisation pour l'exercice 2024 portent le niveau des dépenses à 71 191 583 € (70,598 M € en 2023).
La projection pour 2025 est de 72 778 680 € ce qui induit une évolution de la masse salariale par rapport au budget réalisé 2024 de +2,23 %.

En intégrant la masse salariale des assistants familiaux, la dépense RH s'établit à 86 623 420 €. Comme décliné ci-dessous, ce tableau détaille les grands postes de dépenses qui composent la masse salariale 2024 et leur montant prévisionnel pour 2025.

En k€	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Rémunérations titulaires, contractuels, assistants familiaux, apprentis, emplois aidés, vacataires, collaborateurs d'élus (articles 64111-64121-64131-6414-64168-6417-65861) (6411-6413 M4) dont :	48 610	48 138	48 124
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	*535*	*204*	*230*
Indemnités d'astreintes	*392*	*351*	*370*
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	277	270	286

titulaires (article 64113)			
Supplément familial de traitement (article 64112-64132)	384	360	385
Régime indemnitaire titulaires, contractuels, indemnité compensatrice, indemnités liées à la perte d'emploi pour les non titulaires (articles 64118-64123-64126-64128-64136-64138)	10 917	10 826	10 823
Personnel extérieur au service (articles 621*)	162	142	167
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (articles 633*) M57-M4	1 233	1 129	1 240
Charges de sécurité sociale et de prévoyance (articles 645*) M57-M4	22 258	22 058	23 660
Autres charges sociales (articles 647*)	1 576	1 512	1 612
Autres charges de personnel (articles 648*)	326	281	326
Total masse salariale	**85 743**	**84 716**	**86 623**

La part de régime indemnitaire 2025 représente 14,87% du salaire des agents titulaires et contractuels du conseil départemental (toutes catégories confondues).

Les avantages en nature sont évalués en 2024 à 20 113,56 € soit 9 852,36 € au titre de l'AVN Logement et 10 261,20 € au titre de l'AVN véhicules.

2 – Impact RH du transfert des RN

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2024 a permis la transition de mode de gestion avec deux phases de mise à disposition :

- du 01/01/2024 au 31/03/2024 = mise à disposition des services de la DIRSO et de la DREAL avec le CD gestionnaire des anciennes routes nationales
- du 01/04/2024 au 31/12/2024 = mise à disposition de tout ou partie des services et à titre individuel, des agents de la DIRSO et de la DREAL qui auront fait le choix personnel de venir au Département et compensation financière des ETP non mis à disposition

Les effectifs à transférer ou à mettre à disposition ainsi que leur répartition a été notifiée par le Préfet du Gers, le 17 juillet 2023, soit 61 ETP transférés ou mis à disposition et ainsi 65 postes ont été créés
Au 1er janvier 2025, 17 agents de la DIRSO intègrent le Département, 17 agents restent mis à disposition. Afin de couvrir les postes vacants, 27 agents sont ou seront recrutés en 2025.

Le volume de masse salariale pour ces premières séquences de transfert des 17 agents mis à disposition représente **812 000 €** avec une compensation de l'Etat à la même hauteur.
Il faut noter que la hausse du nombre d'effectif totaux dans le cadre de ce transfert aura

des impacts proportionnels en matière d'indemnités, de formation et d'action sociale.

3 – Stabilisation du périmètre du Centre Départemental de santé

2024 a été l'année de confortation du dispositif avec une orientation qualitative appliquée aux 3 centres territoriaux de Fleurance, Plaisance et Vic-Fezensac disposant également d'antennes et un souci permanent de majoration de la productivité et du strict respect des crédits de rémunération.

En 2025, le budget est estimé à 1 717 800 €. L'équipe médicale se compose actuellement de 11 médecins (dont 2 pédiatres) soit environ 8,36 ETP.

C – La stratégie financière RH s'attache à la sincérité et une bonne gestion de ses recettes

Tout budget confondu, le volume des recettes en section de fonctionnement représente 2 739 000 € soit une augmentation de 61,63% par rapport à 2024.

Cette augmentation se justifie par la compensation intégrale de l'état des agents mis à disposition et la compensation dite « pied de corps » pour les agents hors DIRSO occupants les nouveaux postes (soit un total de 1 180 000 €).

Les recettes en investissement prévues pour 25000 € concernent les remboursements Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP) et le prêt de personnel soit une recette constante par rapport à 2024.

D – Une stratégie de restriction de la masse salariale sans précédent a été mise en œuvre depuis 2024 et se poursuit sur l'exercice 2025.

Le contexte économique national est marqué par une poursuite des tensions inflationnistes et de la majoration des taux d'intérêts.
Sur le plan local, ce contexte est aggravé par la détérioration des recettes fiscales (DMTO notamment). Les mesures règlementaires exogènes impactent fortement le coût de la masse salariale du Département depuis 2022 (revalorisation du point d'indice, Ségur,…).

Aujourd'hui, l'effort d'une maîtrise rigoureuse budgétaire du Département s'illustre par une augmentation mesurée en 2024 à hauteur de 0,573M€ (+0,81%). Cet effort va continuer pour le budget 2025 par le biais de mesures d'économies à grande échelle dont les répercussions pourront sensiblement impacter l'organisation et l'activité des services du département.

2022	2023	2024
65 438 445 €	**70 414 404 €**	**70 987 878 €**

+ 7,38 %	**+ 7,60 %**	**+ 0,81%**

La prévision 2025 sur les chapitres 012, 016 et 017, tous budgets confondus indique que le montant de la masse salariale atteint 72 568 680 € soit une augmentation de + 2,23%.

Dans cette évolution, il faut tenir compte d'une augmentation de la CNRACL (3 points) et de l'URSSAF (1 point), à hauteur de 1 400 000 €, intégrant le transfert des RN.

Cette augmentation est impactée également par le coût en dépenses brutes du transfert des Routes Nationales (RN) qui représenterait 2 M€. Cette dépense pèse pour 2,76 % dans l'évolution de la masse salariale du Département.

Hors transfert RN, l'évolution de la masse salariale sur les années 2024 / 2025 serait de + 0,16% représentant un effort considérable sur la maitrise de la dépense RH.

Depuis 2022, une stratégie de restriction de la masse salariale sans précédent est mise en œuvre pour permettre l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2025.

Cependant, sur la même période, les dépenses de majoration du point d'indice ont eu un fort impact sur les évolutions (937K€ en 2022 et 2,277M€ en 2023).

La maitrise de la masse salariale correspondait à deux objectifs :

- Contribution pour l'équilibre du budget
- Absorption des mesures de revalorisation via la majoration du point d'indice sur les autres déterminants de la masse salariale (effectif permanent, contractuel, carence).

Plusieurs leviers de mesures d'économie sont actionnés afin de maîtriser la dépense salariale. Ces mesures doivent permettre de couvrir la dépense obligatoire sans augmentation du volume de crédits hors dépenses afférentes au transfert des routes nationales.

- **La première mesure va porter sur la diminution de la volumétrie des contractuels non permanents** et contenir le volume des apprentis à la stricte compensation du CNFPT (métiers en tension, niveau de diplôme inférieur à bac+3).

S'agissant des contractuels remplaçants ou pour accroissement d'activité, l'orientation consiste à redimensionner les enveloppes et baisser le nombre de mois Equivalent Temps Plein de 50% ce qui représenterait une économie de 600 000 €. Pour 2024/2025, seuls 6 contrats d'apprentissage (12 contrats se sont terminés en 2024) ont été conclus.

Contractuels						
2022	**2023**	**% 22/23**	**2024**	**% 23/24**	**2025**	**% 24/25**
2 597 351 €	**2 249 529 €**	**-13,39**	**1 248 556 €**	**-44,49**	**624 000 €**	**-50,02**

- **La deuxième mesure vise à supprimer des postes permanents.**

Considérant les niveaux de contraintes sur les capacités de financement de l'action Départementale, il est mis en œuvre une politique d'optimisation des effectifs qui s'est

traduit par la suppression de 17 postes en 2024 et en prévision, 12 postes connus à ce jour en 2025 soit une économie minimale de 300 000 € (les suppressions de poste n'interviennent pas sur une année pleine). Le départ de médecins dans les centres de santé et de personnel administratif va contribuer à réaliser une économie estimée à 500 000 €.

Dans cette optique, les services mettront en œuvre une réflexion prospective à chaque départ en mobilité ou plus systématiquement à chaque départ en retraite.

- **La troisième mesure consiste à appliquer une carence systématique et généralisée par un pilotage contraint des process de recrutement.**

L'objectif 2025 est d'atteindre une moyenne supérieure à 100 jours de carence ce qui représenterait 1 200 000 € d'économie. Pour mémoire, en 2023, la moyenne était de 78 jours de carence et 96 jours en 2024.

- **La quatrième mesure concernera les avancements de grade dont la prise d'effet sera au 1er septembre 2025 au lieu du 1er janvier 2025 soit une économie potentielle de 55 000 €.**

  Le GVT est estimé pour 2025 à 332 000 €.

- **La dernière mesure est liée au vote de la loi de finances avec la réduction des indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie : 90% contre 100% Cela va représenter une économie potentielle de 91 000 €**

II – LES FONCTIONS SUPPORTS

A – ACTION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Le contexte actuel ne permet pas d'engager une restriction profonde des crédits affectés sur cette fonction support. En effet, la gestion des risques assurantiels et contentieux commande une gestion prudentielle des crédits de la DAJI.

En conséquence le budget de la DAJI représenterait 1 703 980 € en 2025 contre 1 638 621 € réalisé en 2024. Malgré de nombreuses dépenses contraintes, la Direction s'est employées à identifier certaines mesures de maitrise budgétaire : publication marchés public, déplacements...

SERVICE DE L'ASSEMBLÉE :

Dépenses obligatoires :

• Indemnités de fonction des conseillers départementaux, cotisations sociales correspondantes, pour un montant global estimé à 1 110 300 € (articles L3123-15 à L3123-

18, articles L3123-20 à L3123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales).

• Frais de formation : le montant prévisionnel ne peut pas être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux conseillers départementaux, soit 17 000 € (articles L3123-10 à L3123-14 du CGCT). Il convient de traiter la problématique de l'accès à la formation pour les élu-e-s car en 2024, 1 550 € ont été dépensés. Ce montant atteste d'une difficulté à profiter pleinement des droits à la formation dont bénéficient les membres de l'Assemblée.

• Frais de mission des élus : le montant qui sera proposé au BP, soit 35 000 €, correspond à l'estimation du remboursement des frais d'hébergement et de déplacement des élus, dépense obligatoire pour la collectivité (article L3123-19 du CCGT).

Ce montant est en nette diminution par rapport aux crédits qui avaient été proposés au BP 2024, grâce aux économies attendues :

- Le Département n'ayant pas de stand au Salon de l'Agriculture, les élus ne s'y déplaceront pas, d'où une économie de – 10 000 €.
- Une délibération a été prise le 12/12/2024 pour rembourser les frais d'hébergement des élus et agents sur Paris, au tarif de 140 € au lieu de 195 €.

• Subvention à l'association Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux pour le financement des retraites en 2025 : le Département doit prendre en charge entièrement les retraites, soit un montant estimé à 87 000 € (article L3123-25 du CGCT).

SERVICE DE L'ACTION JURIDIQUE :

Dépenses obligatoires :

• Primes d'assurances responsabilité civile des agents, primes d'assurances tous risques expositions, primes d'assurances auto mission élus : 302 500 €.

Pour 2025, une hausse de 10 % est annoncée sur les cotisations d'assurance.

De plus, une régularisation doit intervenir en 2025 sur la cotisation 2024 en fonction de la masse salariale et sur les expositions d'œuvres (Memento et Flaran) en 2024.

• Honoraires conseils et représentations juridiques et déontologue des élus, frais d'actes et de contentieux : 42 000 €.

Hors externalisation du conseil, le Service Action Juridique ne maîtrise pas le paiement de ces honoraires d'avocats qui dépendent de l'état d'avancement de l'instruction des dossiers de contentieux par les avocats et des dates d'audience fixées par le tribunal.

Cependant, compte tenu de l'ancienneté de plusieurs dossiers de contentieux, des audiences en nombre supérieur devraient être programmées en 2025, pouvant induire également des condamnations financières éventuelles du Département.

SERVICE ACHAT ET COMMANDE PUBLIQUE

Recentralisation de la ligne publications AO BOAMP/JOUE
Suppression des inscriptions Publications AO sur La Dépêche

B – SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE

Depuis 2021, la collectivité dispose d'un Schéma Directeur de Transformation Numérique qui pose les orientations stratégiques et les principes de gestion et de développement des systèmes d'information et usages numériques. Cette stratégie a permis à l'institution départementale de moderniser son fonctionnement administratif et d'élargir l'offre de services aux Gersoises et aux Gersois. Aujourd'hui, les enjeux en termes de modernisation, de gestion de la relation usager (GRU) sont toujours au cœur de la stratégie de développement tout en favorisant la montée puissance du traitement des enjeux liés à la souveraineté numérique (sécurité et protection des données personnelles notamment) et à la maitrise des usages des Intelligences Artificielles.

Dans ce contexte de transformation, la Direction Organisation des Systèmes Informatiques et Numériques (DOSIN) a su également s'engager aussi dans un mouvement plus général de sobriété budgétaire et RH.

1. Budget Principal

Pour 2025, la DOSIN anticipe un besoin budgétaire au titre du Budget Principal 01 un volume de crédit de **5 660 603 €** en baisse de 14 % par rapport 2024 dont **2 890 626 €** en section de fonctionnement (- 2 % par rapport 2024) et **2 769 977 €** en section d'investissement (-24% par rapport à 2024). Dans les développements à suivre, tous les comparatifs seront faits sur les dépenses réalisées au cours des exercices comptables précédents et notamment celui de 2024.

Le premier graphe ci-dessous met en évidence un fléchissement net du budget principal 01 DOSIN depuis 2024 étant entendu que la hausse de 2023 s'explique par un programme d'investissement exceptionnel dans le numérique éducatif de près de 1,6 Millions d'euros financés à près de 950 000 € par une subvention Européenne :

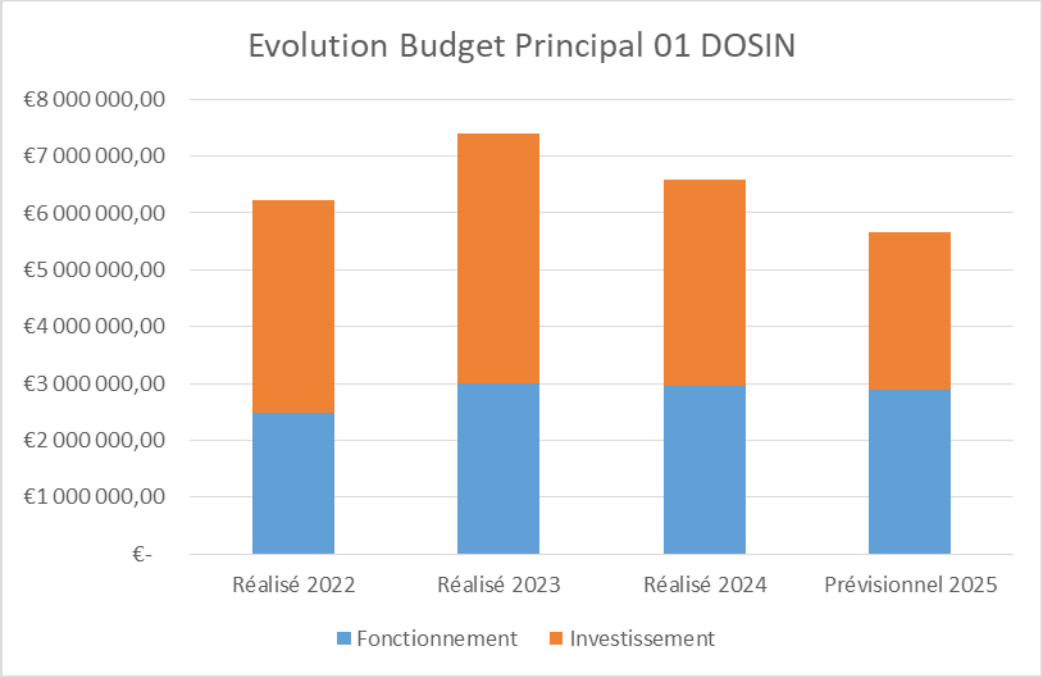

Une baisse de **14%** du budget principal 01 DOSIN entre le réalisé 2024 et le prévisionnel 2025 est programmée.

<u>En Section Investissement :</u>

La baisse globale du budget principal 01 se décline clairement au niveau de chacun des programmes comptables comme l'indique le graphe ci-dessous.

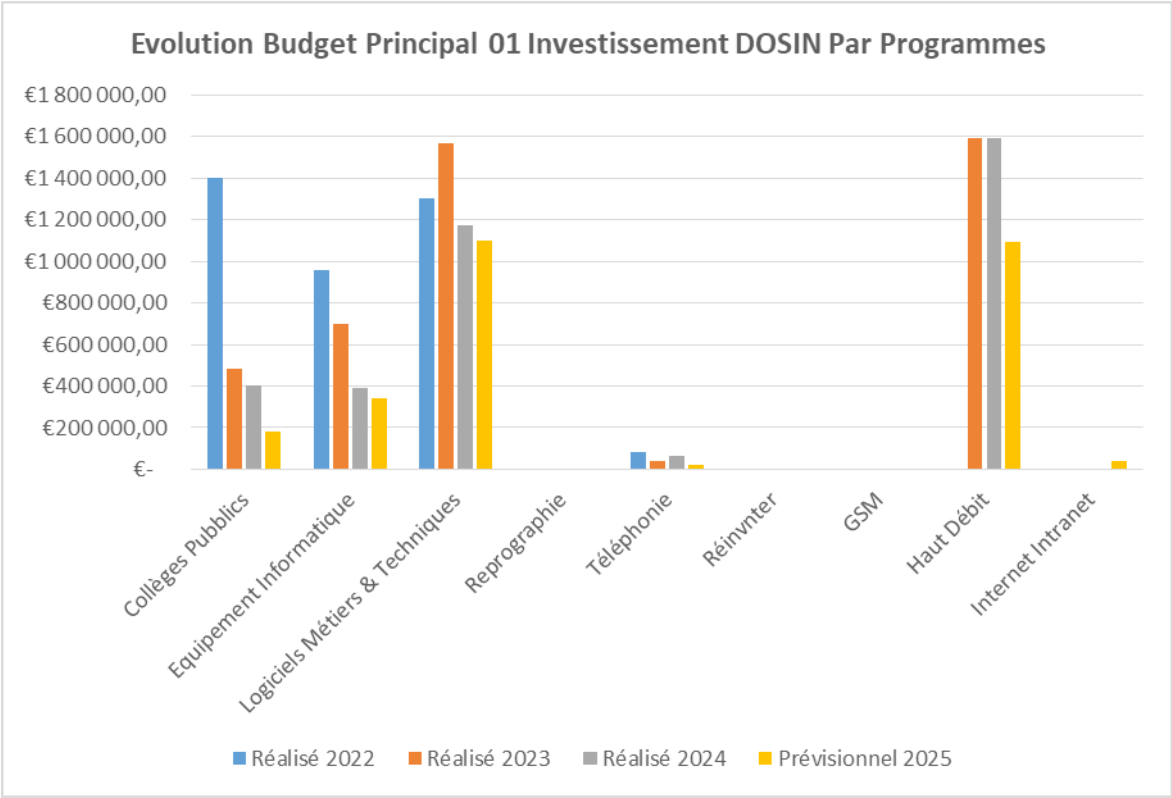

Investissement Budget Principal 01				
Programme	**Réalisé 2022**	**Réalisé 2023**	**Réalisé 2024**	**Prévisionnel 2025**
Collèges Publics	1 400 308,84 €	486 146,49 €	403 324,22 €	181 000,00 €
Equipement Informatique	956 842,35 €	699 224,79 €	389 848,00 €	340 200,00 €
Logiciels Métiers & Techniques	1 305 344,08 €	1 564 932,80 €	1 174 045,06 €	1 098 679,00 €
Reprographie	€	€	€	€
Téléphonie	82 937,07 €	41 501,21 €	64 980,49 €	20 700,00 €
Réinventer	€	€	€	€
GSM	€	€	€	€
Haut Débit	€	1 592 398,00 €	1 592 398,00 €	1 092 398,00 €
Internet Intranet	€	€	€	37 000,00 €
TOTAUX	**3 745 432,34 €**	**4 384 203,29 €**	**3 624 595,77 €**	**2 769 977,00 €**

Par rapport au réalisé 2024, le budget d'investissement de la DOSIN passe de 3 624 595 € à 2 769 977 € soit une baisse de **854 618 € (24 %)**.

Collèges Publics

- Mise en pause de l'appel à projets numériques (- 100 %) ;
- Baisse du rythme de renouvellements des PC pédagogiques et prolongement de la durée de vie de certaines gammes de matériels (- 44%).

Equipement Informatique

- Diminution du renouvellement des remplacements de poste par Anticipation dès 2024 du renouvellement des PC à remplacer pour le passage en Windows 11 avant Octobre 2025 (date de fin du support de Microsoft de Windows 10) ;
- Choix d'une solution technique la moins couteuse pour remplacer le système audio de l'hémicycle de la collectivité.

Logiciels Métiers et Techniques

- Baisse de 75 366 € par rapport au réalisé 2024 soit 6% ;
- Report des projets non stratégiques (orientation politique, contrainte réglementaire ou de sécurité) impactant peu le fonctionnement de la collectivité et/ou dont la conception n'est pas suffisamment mature pour entrevoir des investissements sur l'année ;
- Lissage ou phasage sur plusieurs exercices quand l'organisation du projet le permet, sans impact majeure sur son coût global ;
- Planification prévisionnelle aboutie afin de limiter la sur-réservation de crédits sur

une seule année ;

- Recours aux logiciels « libre de droit » c'est à dire utilisable sans droit d'usage facturé par un éditeur privé notamment en s'appuyant sur des structures associatives comme CAPDEMAT ;
- Anticipation des renouvellements triennaux de plusieurs abonnements de logiciels techniques liés à l'infrastructure réseaux et à la sécurité informatique.

Téléphonie

- Diminution du renouvellement des smartphones en prolongeant au maximum leur durée de vie (-62 %).

Haut Débit

- Baisse de 500 000 € (- 31%) de la subvention au syndicat Gers Numérique.

Intranet Internet

- Migration technique obligatoire de plusieurs sites Internet institutionnels qui mobilisera 37 000 € en 2025.

<u>En section de Fonctionnement</u>

La baisse globale du budget principal 01 se décline également au niveau de chacun des programmes comptables comme l'indique le graphe ci-dessous.

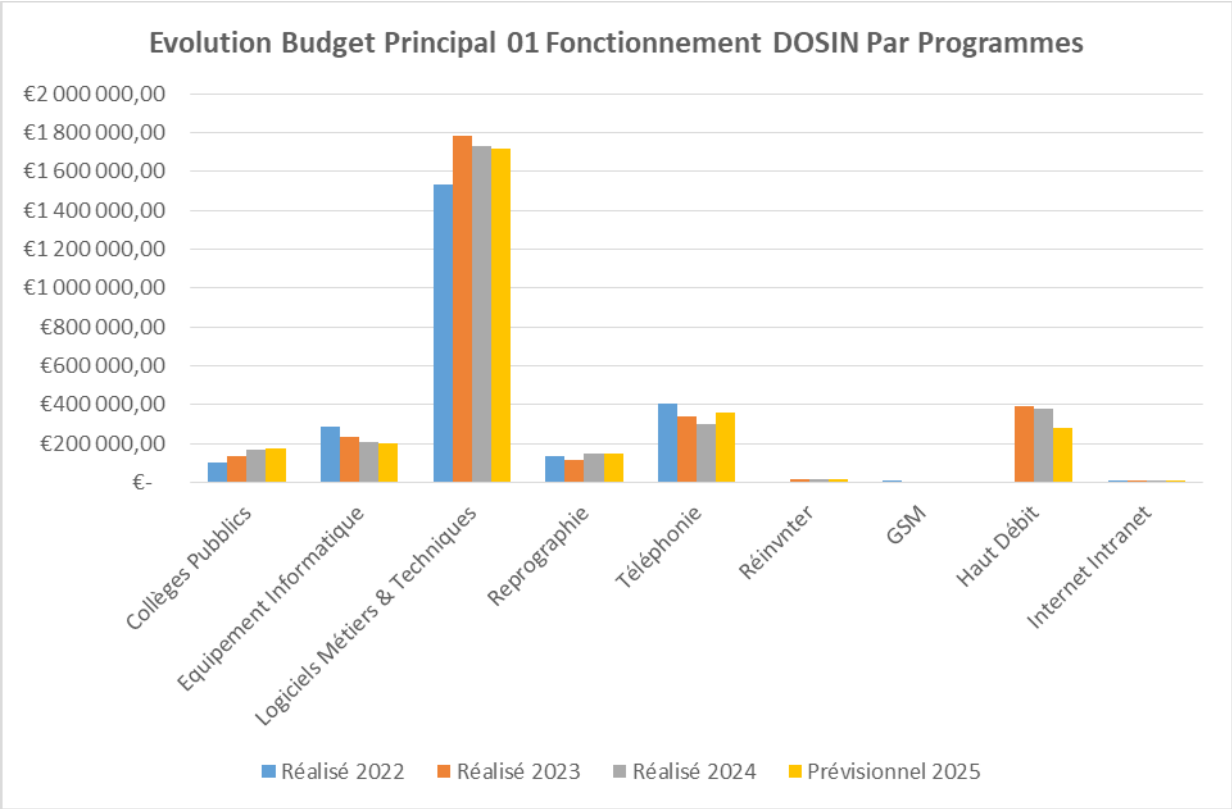

Programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Collèges Publics	101 178,53 €	133 235,10 €	166 679,64 €	175 500,00 €
Equipement Informatique	289 034,84 €	234 043,35 €	209 491,45 €	198 127,00 €
Logiciels Métiers & Techniques	1 535 116,80 €	1 780 580,30 €	1 730 032,55 €	1 716 434,00 €
Reprographie	132 752,38 €	115 523,71 €	144 775,35 €	146 342,00 €
Téléphonie	408 356,81 €	338 560,06 €	301 533,15 €	356 416,00 €
Réinventer	€	14 291,26 €	14 473,42 €	14 980,00 €
GSM	672,00 €	€	€	€
Haut Débit	€	390 790,39 €	379 098,68 €	279 270,00 €
Internet Intranet	8 585,50 €	3 360,12 €	4 218,10 €	3 557,00 €
TOTAUX	**2 475 696,86 €**	**3 010 384,29 €**	**2 950 302,34 €**	**2 890 626,00 €**

Par rapport au réalisé 2024, le budget de fonctionnement de la DOSIN passe de 2 950 302 € à 2 890 626 € soit une baisse de **59 676 € (2 %)**.

Collèges Publics

- Hausse globale de 5% des dépenses de fonctionnement par rapport au réalisé 2024 car la maintenance des serveurs a augmenté au regard de leur vétusté ;
- Augmentation des frais de télécommunications (23 000 €) due à la montée des débits pour améliorer la qualité de la téléphonie qui est désormais mutualisée avec celle du Département ;
- Diminution de la sous-traitance de la préparation des PC en ré internalisant cette fonction (économie de 15 000 €) ;

Equipement Informatique

- Baisse globale de 3% des dépenses de fonctionnement ;
- Diminution de la sous-traitance des prestations de préparation de postes et d'études techniques.

Logiciels Métiers et Techniques

- Légère baisse de 14 534 € (1%) ;
- Abandon de certains logiciels (remplacement par une solution libre ou arrêt du service) ;
- Réduction au strict minimum des maintenances des logiciels en fin de vie ;
- Négociation et révision des droits d'usage et maintenance au plus près des besoins (nombres utilisateurs et fonctionnalités) ;
- Mobilisation de ressources internes à la DOSIN et appel aux réseaux de pairs dans d'autres collectivités en lieu et place des prestations de

conseil et d'assistances techniques externes ;

- Développement des formations internes en lieu et place des sessions proposées par les éditeurs ;
- Diminution des prestations d'accompagnements sur les logiciels d'infrastructures réseaux ;
- Augmentation règlementaire des contrats de maintenance indexés sur l'indice Syntec ;
- Formation des agents de la direction.

Reprographie

- Légère hausse de 1 566 € (1%) ;
- Augmentation du coût du papier.

Téléphonie

- Hausse des dépenses de téléphonie de 15% due à une flotte qui augmente ;
- Les usages et les consommations étant croissantes, nous avons profité du changement d'opérateur pour augmenter les forfaits pour un ;
- Augmentation du débit des liens Internet de plusieurs sites distants.

Réinventer (Budget Participatif)

- Augmentation règlementaire de l'abonnement annuel dû à l'évolution de l'indice SYntec

GSM

- Pas de dépense planifiée

Haut Débit

- Baisse de 100 000 € de la subvention

Intranet Internet

- Baisse de 19% en réduisant les dépenses au contrat de maintenance sans autres prestations associées

2. Budget Annexe Centres de Santé - budget 58

<u>Fonctionnement</u>

Le budget de fonctionnement est en augmentation de 14% essentiellement dû à :

- Un recours plus important au télé-secrétariat dans les centres de santé ;
- Une augmentation des frais de télécommunications ;

- Achat de petits matériels.

Programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Equipement Informatique	5 180,09 €	6 362,08 €	8 500,00 €
Logiciels Métiers & Techniques	€	31 453,12 €	30 800,00 €
Reprographie	693,00 €	693,00 €	700,00 €
Téléphonie	23 058,58 €	31 874,12 €	40 000,00 €
TOTAUX	**28 931,67 €**	**70 382,32 €**	**80 000,00 €**

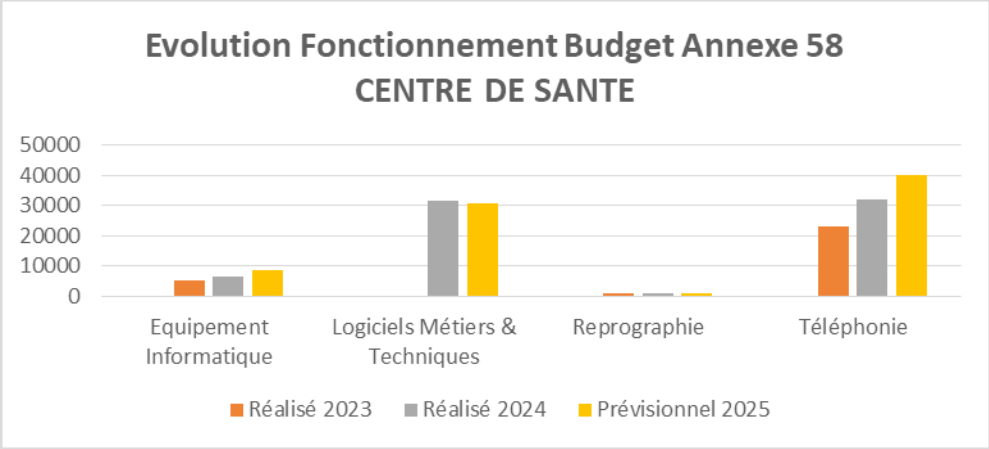

Investissement

Aucun investissement prévu cette année pour les centres de santé.

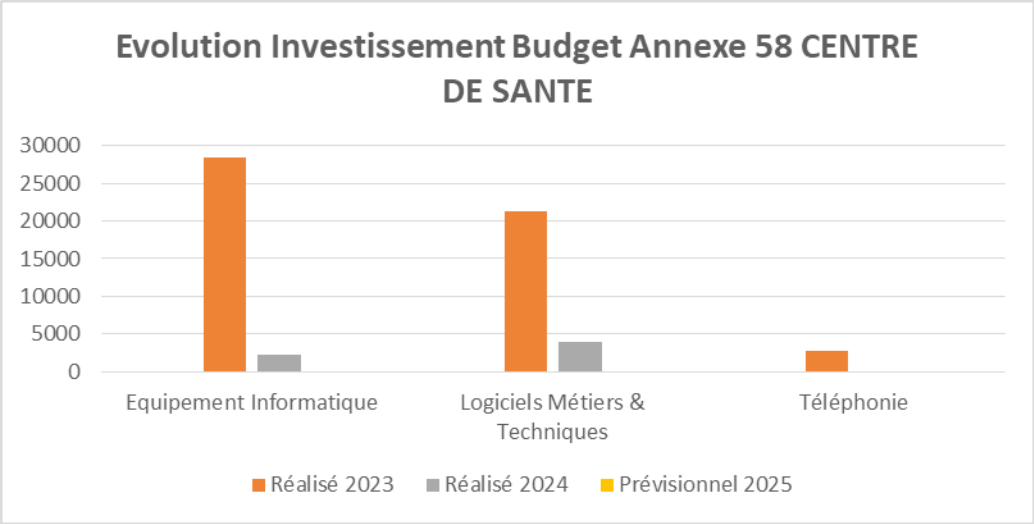

3. Budget Annexe SATESE - budget 47

Fonctionnement

Légère augmentation de 5% du budget de fonctionnement qui est due à la révision règlementaire des prix basée sur l'indice Syntec.

Programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Equipement Informatique	€	€	€
Logiciels Métiers & Techniques	6 288,88 €	6 609,94 €	6 900,00 €
Reprographie	€	€	€
Téléphonie	156,00 €	193,51 €	250,00 €
TOTAUX	**6 444,88 €**	**6 803,45 €**	**7 150,00 €**

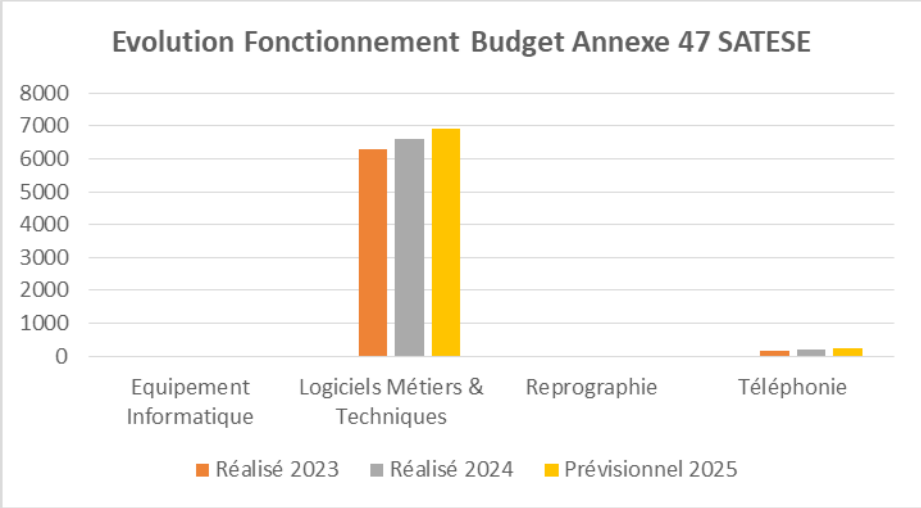

<u>Investissement</u>

Baisse de 42% du budget d'investissement

Programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Equipement Informatique	999,60 €	867,60 €	500,00 €
Logiciels Métiers & Techniques	€	€	€

TOTAUX	**999,60 €**	**867,60 €**	**500,00 €**

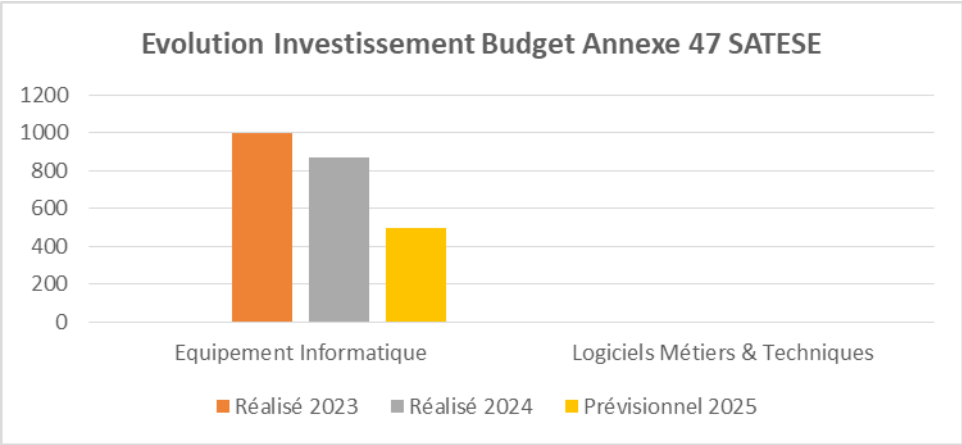

4. Budget Annexe Laboratoires Publics – budget 54

Fonctionnement

Augmentation de 38% du fonctionnement dû à réaffectation de la totalité des coûts de télécommunications sur la ligne de crédit de ce budget annexe ; les années précédentes, cette dépense ne pouvait pas être isolée.
Les autres hausses sont des augmentations règlementaires prévues aux contrats associés.

Programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Equipement Informatique	1 104,00 €	1 536,00 €	2 350,00 €
Logiciels Métiers & Techniques	7 183,40 €	7 340,09 €	7 600,00 €
Reprographie	1 574,84 €	1 461,01 €	1 720,00 €
Téléphonie	3 737,89 €	3 337,31 €	7 196,00 €
TOTAUX	**13 600,13 €**	**13 674,41 €**	**18 866,00 €**

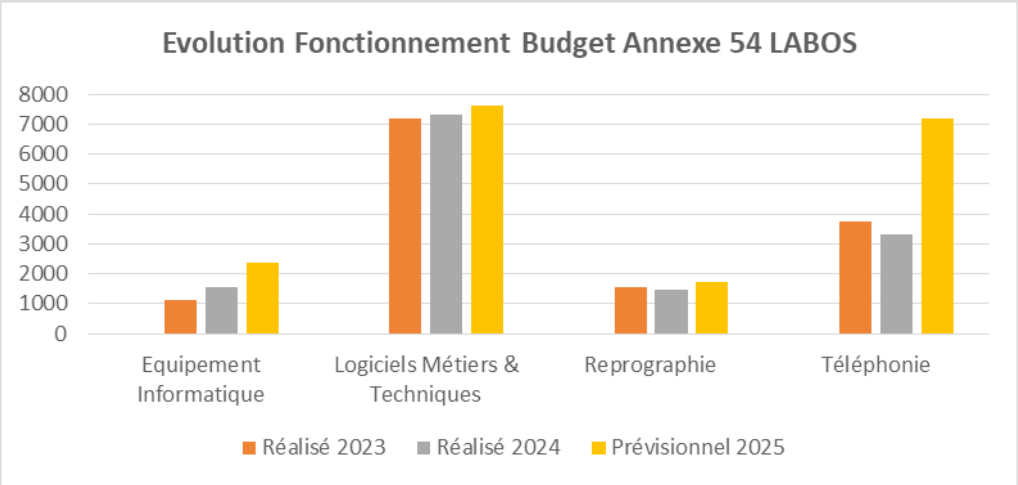

Investissement

Baisse de 52% du budget d'investissement.

Programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Equipement Informatique	513,84 €	2 521,20 €	1 200,00 €
Logiciels Métiers & Techniques	€	€	€
			-
Téléphonie	€	€	€
TOTAUX	**513,84 €**	**2 521,20 €**	**1 200,00 €**

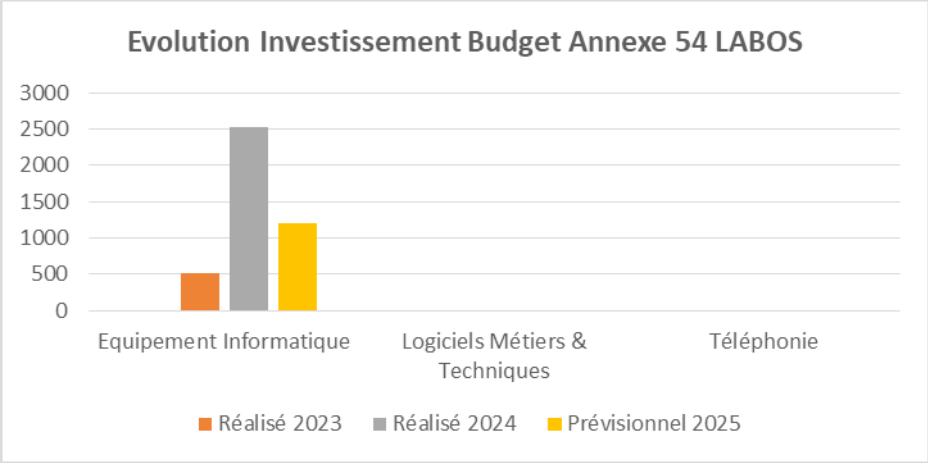

5. Budget Annexe Thermes de Castéra-Verduzan – budget 51

Suite à la cession d'activité courant 2024, le budget des thermes de Castéra-Verduzan est clôturé.

Pour rappel, les crédits de fonctionnement consommés pour les programmes de la DOSIN (équipements informatiques, logiciels, reprographie et téléphonie) s'élevaient à 14 145 € en 2023 et à 12 516 € en 2024. En investissement, des crédits ont été consommés en 2023 seulement, à hauteur de 1 758 € pour des équipements informatiques.

C - LES MOYENS GENERAUX

En intégrant les budgets annexes, le budget prévisionnel 2025 de la Direction Moyens Généraux (DMG) est en hausse de 73 956 € soit 6 % par rapport à l'année précédente. Il s'élève à 1 294 300 €, soit :

- **En section de fonctionnement** 884 300 € soit une hausse de 50 952 € par rapport au montant réalisé en 2024 mais **une économie de 77 510 €** par rapport au budget 2024.

- **En section d'investissement 410 000 €** soit une hausse de 23 004 € par rapport au montant réalisé en 2024, **mais une économie de 20 106 € par rapport au budget 2024.**

Le budget DMG 2024 a été sous-consommé de manière à contribuer à la maîtrise du réalisé 2024. Ainsi, le budget de la direction est en baisse par rapport au BP+DM 2024 mais en hausse par rapport au budget réalisé de cette même année.

Une revue générale des dépenses a été menée de manière à contribuer efficacement à l'équilibre budgétaire par la réduction des dépenses de la Direction.

I – Service courrier/documentation

Le budget de ce service est en hausse de 17 076 € par rapport au montant consommé en 2024 notamment sur les frais d'affranchissement et les abonnements presse et revues professionnelles, alors qu'une baisse de 5 000 € était prévue par rapport au budget 2024.

II – Service entretien des locaux

Une dépense nouvelle (+ 6 692 €) pour le nettoyage de l'ex-MAS Villeneuve qui loge déjà AP32 et les BIOS et qui accueillera à partir de l'été 2025 le CDOS. Cet entretien est fait par l'entreprise d'insertion Garros Services. Les frais de nettoyage des locaux prévus pour les services territoriaux routiers sont en augmentation de 14 344 €.

La hausse totale sur ce service s'élève à 21 996 € par rapport au montant réalisé en 2024, alors qu'une baisse de 10 650 € était prévue par rapport au budget 2024.

III – Service logistique et espaces verts

Le budget de ce service est en hausse de 1 539 € par rapport au montant consommé en 2024, alors qu'une baisse de 60 638€ était prévue par rapport au budget 2024.

Pour le service logistique, les impacts majeurs par rapport au réalisé 2024 concernent les postes suivants :

- 10 433 € sur l'entretien du Maquis de Meilhan car en 2024 pour le 80ème anniversaire des travaux supplémentaires ont été réalisés (peinture des tombes, refleurissement) ;

- 5 775 € sur les travaux d'élagage sur les sites des bâtiments départementaux. Par contre, une opération d'élagage doit être effectuée dans les collèges entraînant un besoin supérieur de 4 742 € ;

+ 3 452 € sur les contrats de maintenance (fontaines à eau, défibrillateurs...) ;

- 3 600 € sur les fournitures de bureau (tous les services seront impactés par la baisse de dotation.

Des économies substantielles sont également faites sur les crédits accordés pour « l'évènementiel » :

- 2 975 € sur l'achat de coupes et médailles

- 7 391 € sur les frais de réception de la collectivité (réduction de 22 907 € par rapport au budget 2024, il s'agit de la plus forte économie car cette ligne est réduite de 50%) ;

+ 4 455 € sur la location d'équipements (**en baisse de 9 759 €** par rapport au budget 2024, en raison de la non-participation au Salon de l'Agriculture donc pas de camion-frigo à louer et également sur les locations de chapiteaux et barrières) ;

<u>En investissement, plusieurs dépenses nouvelles</u> :

Le budget investissement de ce service est également en hausse de 18 206 € par rapport au montant réalisé en 2024, alors qu'une baisse de 14 106 € était prévue par rapport au budget 2024.

En effet, des opérations importantes sont programmées, comme :

+ 60 000 € pour les fauteuils du cinéma de Mirande ;

+ 25 000 €en raison d'une étude sur l'état sanitaire des arbres et du projet de valorisation du parc (financement par le FLL à 70% et Département pour 30%)

+ 20 000 € sur la signalétique des bâtiments (diagnostic et 1ère phase du marché lancé en 2025).

Le montant accordé pour le mobilier des collèges est inchangé 100 000 € par rapport au budget primitif 2024.

L'achat de mobilier de bureau pour l'ensemble des services (118 000 €) est en légère hausse (4 711 €) par rapport au réalisé de 2024 car il inclut l'achat de matériel de prévention pour le SAST. Mais par rapport au budget 2024, une économie de 73 565 € est réalisée ; notamment en raison de l'achat du mobilier de bureau des agents en charge des routes nationales pour un montant de 61 232 € en 2024 (ces crédits ne sont pas nécessaires en 2025).

III – LES POLITIQUES PUBLIQUES : COMMISSIONS 4, 5 ET 7

A – COLLEGE, RESTAURATION ET EDUCATION (Commission 4)

Les dynamiques inflationnistes (fluides et denrées notamment) sur les deux dernières années ont naturellement impacté le volume de crédits affectés à la hausse pour garantir la continuité du service public. Des mécanismes de soutien ponctuels ont été mis en œuvre pour répondre aux chocs inflationnistes (2023) avec une intervention pour maitriser les évolutions de dépenses (2024) et à terme une refonte du système de calcul de la DGF (2025).

<u>FOCUS SUR LES EVOLUTIONS DES DOTATIONS AUX COLLEGES PUBLICS ET PRIVES :</u>

Collèges publics :

- 2023 : mesure exceptionnelle de calcul de la DGF afin que les collèges publics puisse faire face à l'inflation des dépenses d'énergie dans un contexte incertain et sans visibilité. Ainsi la part de la dotation assise sur les dépenses de viabilisation a été majorée avec l'application d'un taux de 22,74%, indice INSEE d'évolution des prix énergie constaté entre août 2021 et août 2022. Le niveau de dotation des établissements a mécaniquement augmenté.

- 2024 : compte tenu du niveau de réserves élevé d'un grand nombre d'établissements, écrêtement de la part fixe de la dotation de fonctionnement des collèges publics à hauteur de 25 % de la fraction du fond de roulement supérieure à 90 jours dans un objectif de juste maîtrise de la dépense publique. Malgré une dotation prenant indirectement en compte les incidences de l'inflation le niveau de contribution baisse.

- 2025 : En recherchant la simplification des dispositifs et de leur traitement comptable, sont désormais intégrés dans le calcul de la dotation les anciens dispositifs de soutien aux déplacements à visée pédagogique enregistré dans d'autres articles comptables (PVJ- Découverte du patrimoine- Parcours avenir ….). Les périodes de références pour les calculs de dotation prennent en compte les 3 exercices antérieurs pour la DGF de l'année N.

Collèges privés :

- 2023 : par mesure d'équité avec les collèges publics, qui avaient bénéficié d'une aide à la viabilisation fin 2022 et à leur demande, les collèges privés ont bénéficié d'un complément de dotation pour faire face à leur dépenses énergétiques.

- 2024 : le niveau relativement élevée de la dotation s'explique par le fait qu'elle est assise sur le coût d'un élève du public calculé à partir de la dotation du public avant écrêtement et de la répercussion de la hausse du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 et de 1,5% supplémentaire en juillet 2023 .

- 2025 : les données transmises par l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique montrant un cout de personnel (composante de leur dotation) surestimé, la contribution versée pour 2025 a donc été réévaluée et diminue.

La synthèse de la proposition de B.P. 2025 de la Direction Collèges Restauration Education (DCRE) portant sur le budget principal présente un montant de dépenses 4 127 590 € en fonctionnement et 91 692.08 € en investissement.

Pour mémoire le réalisé 2024 représente 3 559 185.91 € en fonctionnement et 28 725.91 € en investissement.

Pour l'exercice 2025 les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 311 222 € (en hausse de 78 % par rapport au montant du réalisé 2024 qui représentait 733 230.95 €) et des recettes d'investissement à hauteur de 59 332 € (nulles en 2024)

BUDGET 01 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 127 590 €	91 692,08 €
RECETTES	1 311 222 €	59 332 €
Dépenses prévisionnelles totales nettes : 2 848 728,08 €		
BUDGET 01 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES REALISEES	3 559 185,91 €	28 725,91 €
RECETTES REALISEES	733 230,95 €	0 €
Dépenses totales réalisées nettes : 2 854 680,87 €		

La Dépense totale nette de la DCRE sera donc en baisse en 2025 soit 2 854 728 € contre 2 848 728 € en 2024.

Les dépenses de fonctionnement 2025 à hauteur de 4 127 590€ sont réparties comme suit :

- sur le service restauration durable collèges : 1 138 940 €
(Réalisé en 2023 : 454 069,96 € ; Réalisé en 2024 : 576 001,02 €)

- sur le service collèges et enseignement : 2 988 650 €
(Réalisé en 2023 : 3 224 861,21 € ; Réalisé en 2024 : 2 983 184,89 €)

Les dépenses d'investissement 2025 à hauteur de 91 692,08 € sont en progression et réparties ainsi :

- sur le service restauration durable collèges : 59 332 €
(Réalisé en 2023 : 3 508,50 € ; Réalisé en 2024 : 837,60 €)

- sur le service collèges et enseignement : 32 360,08 €
(Réalisé en 2023 : 40 721,45 € ; Réalisé en 2024 : 27 888,31 €)

Les recettes de fonctionnement 2025 connaissent un fort accroissement à hauteur de 1 311 222 € répartis ainsi :

- sur le service restauration durable collèges : 1 191 818 €
(Réalisé en 2023 : 600 502,96 € ; Réalisé en 2024 : 627 110,82 €)

- sur le service collèges et enseignement : 119 404 €
(Réalisé en 2023 : 101 220,23 € ; Réalisé en 2024 : 106 120,13 €)

Les recettes d'investissement 2025 à hauteur de 59 332 € sont réparties ainsi :

- sur le service restauration durable collèges : 59 332 €

(Réalisé en 2023 : 0 € ; Réalisé en 2024 : 0 €)

En 2025, une forte augmentation de la dépense de Fonctionnement (chapitre 011) et en Investissement (chapitre 21) en raison de deux reconfigurations de gestion stratégiques :

1. **Expérimentation de la reprise par le Département des achats de denrées pour 4 établissements scolaires (AUCH MATHALIN, CONDOM, EAUZE-CAZAUBON (2 sites de restauration), VIC-FEZENSAC) pour un montant de 569 340 €.**

Ces dépenses seront en grande partie compensées par le reversement de ces établissements de 2,10 € par repas facturé correspondant au coût minimal denrée dans l'assiette préconisé par la collectivité, par l'absence de versement de l'aide financière à l'achat de denrée de qualité ainsi que par l'attribution de fonds européens versés par FranceAgriMer suite à la participation du Département au programme « Lait et fruits à l'école » ;

2. **Reprise par le Département des achats de matériel de restauration en dépenses d'investissement précédemment gérée hors budget du Département, par le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) pour un montant de 59 332€.**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compensera en partie ces dépenses lors des prochains exercices.
En contrepartie, un prélèvement sera appliqué sur l'ensemble des recettes générées lors des ventes de repas par les collèges. Le montant de ces recettes inscrit en investissement s'équilibre avec celui des dépenses d'achat de matériel de restauration en investissement.

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Des crédits (chapitre 65) sont demandés à hauteur de **2 040 250 €** correspondant à la dotation globale de fonctionnement des collèges publics et des cités scolaires de Lectoure et Nogaro définis ainsi :

1 433 832 € de dotation pour participer aux charges de fonctionnement d'une part sur la part pédagogique en appliquant une méthode d'ajustement linéaire (entre 60 € et 42 €par élève), le critère de l'Indice de Position Sociale 2023/2024 (IPS) et en participant financièrement pour chaque collège disposant de classes SEGPA et ULIS et d'autre part sur la part patrimoine prenant en compte la moyenne des dépenses réalisées les 3 années précédentes pour les charges de viabilisation, de contrats ainsi que pour les autre charges d'exploitation ;

301 765 € de dotation pour participer aux charges de fonctionnement des cités scolaires de Lectoure et Nogaro calculée sur les mêmes critères que celles des collèges publics ;

304 653 € de subvention repartis comme il suit :

- 53 203 € pour pallier les frais des établissements disposant de sections spécifiques, les établissements engagés dans une démarche globale de développement durable E3D, le transport des élèves du collège Eauze-Cazaubon qui suivent des enseignements optionnels mutualisés, le transport des élèves du collège Salinis d'Auch vers des installations sportives (inter)communales ;
- 60 000 € pour le Fonds de Soutien aux Collèges en difficultés financière (FOSOCO) ;
- 59 000 € de dépenses relatives à l'utilisation des équipements sportifs (inter)communaux ;
- 100 000 € de réserve permettant de venir en soutien aux établissements qui se retrouveraient en difficulté de paiement pour leurs frais de fonctionnement sur le SRH et la viabilisation ;
- 7 450 € de frais de transport des collégiens pour participer au forum IDMétiers ;
- 25 000€ de reliquats de 2024 sur le remboursement des anciens dispositifs tels que les Projet Voyage Jeunes, le parcours avenir et la découverte du Patrimoine.

<u>Maintien du soutien spécifique à la qualité en faveur de la restauration dans les collèges publics (Chapitre 011)</u>

- Expérimentation de la prise en charge départementale de l'achat de denrée : **569 340 €** de denrées suite à la reprise par le Département des achats de denrées pour 4 établissements scolaires (AUCH MATHALIN, CONDOM, EAUZE-CAZAUBON, VIC-FEZENSAC) à compter du 1er janvier 2025.
- **7 200 €** de prestations relatives au bon déroulé de l'évènement Gastro' Mômes 2025 (animateur + formation pour les Chefs participants) et l'intervention de rémouleurs dans les établissements afin d'affuter le matériel de restauration.
- **12 000 €** de frais de labellisation « en cuisine » proposée par la société Écocert
- **32 000 €** des prestations réalisées par le GIP Public Labos, pour les prélèvements et analyses en hygiène alimentaire de chaque collège public du Gers. Une convention avec Public Labos engage le Département sur un volume de prestation.
- **33 000 €** de crédits pour assurer la maintenance des équipements de restauration dans les collèges suite à la reprise des achats de matériel de restauration par le Département à compter de la rentrée scolaire 2025.

<u>Des crédits de subventions (Chapitre 65) liés à la restauration à destination des collèges ou des familles sont prévus à hauteur de **470 680 €** comme il suit :</u>

- **16 600 €** de subventions versées aux établissements relatives à la participation pour le traitement et l'enlèvement des ordures ménagères ;
- **70 000 €** de subventions pour les aides pensions et demi-pensions des collèges ;
- **7 980 €** de subventions pour les aides pensions et demi-pensions des cités scolaires de Lectoure et Nogaro.
- **376 100 €** de subventions répartis comme il suit :
    - 373 700 € versées à 15 collèges pour l'achat de denrées de qualité conformément aux orientations de la « Charte départementale pour une restauration durable » approuvée lors de la délibération du 10 décembre 2021. Les 4 collèges dont le Département aura repris l'achat de denrées à compter de janvier 2025 ne bénéficieront plus de cette subvention ;
    - 2 400 € correspondant au versement d'une somme forfaitaire de 300 € à

chaque collège volontaire pour participer à Gastro' Mômes 2025. On estime en moyenne 8 collèges volontaires.

L'Aide à la scolarité des collégiens représente un volume de : **25 000 €**

Ces crédits d'un montant total de 25 000 **€** correspondent à une aide attribuée aux familles résidant dans le Gers ayant des revenus modestes pour pallier les difficultés financières relatives à la scolarité de leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans un établissement public ou privé du Gers, de la 6ème à la 3ème.

Programme collèges privés : **805 600 €**

Il s'agit de la participation légale obligatoire aux charges de fonctionnement des collèges privés qui s'élèvera à **805 600 €** de dotation pour les 7 établissements conventionnés du Département. Elle est versée par fraction trimestriellement en fonction des effectifs réels du trimestre.

Soutiens du Département aux organismes extérieurs lié à l'enseignement

Les subventions à l'enseignement supérieur

Il s'agit de subventions de fonctionnement de l'IUT et de l'INSPE pour un montant de **55 000 €** réparti comme il suit :

. 30 000 € pour l'IUT en baisse de 40 % par rapport à 2024

. 25 000 € pour l'INSPE en baisse de 24,24 % par rapport à 2024

LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme collèges publics : **1 191 818 €** de recettes générées par la restauration scolaire

- **2 800 €** de participation de la Région pour l'externalisation de la collecte et du traitement de bio-déchets de 2 établissements gersois (Collèges de l'Astarac de Mirande et Louise Michel de L'Isle-Jourdain) ;
- **714 723 €** de recettes provenant de prélèvement sur les ventes de repas des collèges publics du Gers réparties ainsi :
  - 651 723 € de prélèvements sur les recettes générées par les collèges publics du Gers lors des ventes de repas. L'augmentation de ces recettes en 2025 se justifie par la mise en place d'un prélèvement de 10% sur les ventes de repas aux lycéens et par une révision à la hausse du prix du repas;
  - 63 000 € de prélèvements sur les recettes générées par les cités scolaires de Lectoure et Nogaro ;
- **449 295 €** de recettes relatives aux reversements de 2,10 € par repas de la part des quatre établissements (AUCH MAHALIN, CONDOM, EAUZE-CAZAUBON, VIC-FEZENSAC) qui participent à l'expérimentation des nouvelles modalités d'achat des

denrées ; 2,10 € correspondant au coût minimal de denrées dans l'assiette hors aide du Département ;

- **25 000 €** de recettes provenant d'un versement par l'établissement public FranceAgriMer, placé sous la tutelle du ministère en charge d'agriculture, sur des fonds européens et nationaux suite à la participation du Département au programme « Lait et fruits à l'école ».

Participation d'autres départements pour l'accueil d'élèves dans les collèges gersois

Programme collèges privés

Ces recettes d'un montant de **112 564 €** proviennent de la participation des Départements limitrophes (Haute-Garonne ; Lot et Garonne ; Tarn et Garonne) relative à la répartition des charges de fonctionnement des collèges privés à recrutement interdépartemental pour l'année scolaire 2024-2025.

Programme collèges publics

Il s'agit de l'encaissement des participations des départements au fonctionnement des collèges publics du Gers. Ces recettes d'un montant de **6 840 €** proviennent de la participation du Département de la Haute-Garonne aux charges de fonctionnement du collège Lucie AUBRAC d'Aignan pour l'année scolaire 2024-2025 pour l'accueil d'élèves haut-garonnais

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le fonds matériel restauration (FMR)

59 332 € de recettes émanant d'un prélèvement sur les ventes de repas facturées aux familles suite à la reprise par le Département des achats de matériel de restauration à compter de septembre 2025. Il s'agit d'une participation « indirecte » des familles à l'achat de matériel de restauration. Ces recettes sont actuellement gérées hors budget du Département sur le compte 4532 du Fonds Commun des Servies d'Hébergement (FCSH).

B – SPORT, JEUNESSE ET ENGAGEMENT CITOYEN (Commission 7 et Commission 4)

Pour la DSJEC, une économie sera réalisée sur le fonctionnement du budget principal et du budget espaces naturels sensibles, de **117 758 euros** pour un budget 2025 de 1 392 761 € soit une baisse de 7,80 % (1 510 519 € réalisé en 2024).

Pour les actions menées sur le sport et la jeunesse, sur l'ensemble des budgets, l'économie s'élève à 122 984 €, sur un budget total de 1 384 261 €.

Au niveau des dispositifs d'aide à la pratique sportive la baisse s'élève à 29 521 € par rapport au montant réalisé en 2024 et à 86 700 € en comparant avec le budget attribué en 2024.

Sur le Pass'Club32, les crédits demandés sont en augmentation de 10 528 € par rapport au réalisé 2024. La dématérialisation des demandes est en voie d'appropriation par les familles et les clubs. C'est un dispositif qui fonctionne en année sportive. Les demandes de remboursement des clubs risquent de connaitre un fort accroissement en juin. Ce dispositif nécessitera une adaptation pour les licences UNSS gérées par les établissements scolaires et non par les familles.

Les crédits inscrits en 2024 pour le passage de la flamme olympique représentaient un montant de 62 000 € qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire en 2025. Par contre sur les subventions aux communes des crédits supplémentaires sont nécessaires à hauteur de 41 000 €, pour prendre en compte l'étape du Tour de France et une étape de la route d'Occitanie. Le budget proposé n'affiche pas de crédits pour le tour d'Occitanie (féminines) car il n'y a pas d'informations actuellement sur le maintien de cette épreuve.

Pour les subventions aux associations et comités sportifs, il est proposé d'appliquer une réduction de 5% lorsque le montant est situé entre 2 000 € et 20 000 € et de 10 % au-delà.

Ainsi, par rapport au réalisé en 2024, il est prévu sur les subventions suivantes :

- pour les manifestations sportives d'envergure : **- 8 460 €** ;

- pour les comités sportifs départementaux : **+ 4 800 €**, bien que la subvention de fonctionnement du CDOS passerait de 42 000 € à 37 800 € (- 3 050 € sur l'ensemble par rapport au budget 2024) ;

- pour les clubs nationaux et de haut niveau régional et les clubs de développement et performance : **- 24 790 €.** Il s'agit des 64 clubs les plus actifs du Gers qui représentent :
    - Environ 1/3 des licenciés sportifs gersois ;
    - Environ 1/3 des emplois des clubs sportifs ;
    - Environ 2/3 des spectateurs gersois.

Par ailleurs, une baisse de 15 089 € est proposée sur les allocations vacances solidaires, en prévision d'un partenariat à bâtir avec la CAF pour la prise en charge de ces dépenses. Le montant provisionné de 20 000 € ne couvre pas les paiements jusqu'en juin 2025 (30 700 € de janvier à juin 2024). Si les négociations avec la CAF n'aboutissent pas, il ne sera pas possible de rembourser les factures à Oxygers. **(Commission 4).**

Il est prévu une réduction de la subvention allouée à l'association Oxygers de 64 000 € qui est donc proposée à 130 000 €.

Le programme ERASMUS enregistre au global une baisse de 23 791 €. Sur la partie accréditation la baisse est plus importante (-63 929 €). Elle concerne le solde de l'engagement sut l'année scolaire 2023/2024 et le reversement d'environ 80 % du montant alloué pour la période 2024/2025. Par contre une hausse de 40 138 € est à noter sur la partie ERASMUS DUMAS en raison du report sur 2025 du voyage prévu initialement en Géorgie et des actions à mener pour compenser le bilan carbone.

Au niveau du programme Jeunesse, une augmentation des crédits de 4 743 € est demandée notamment pour la mise en œuvre de diverses activités. Par contre, comme dans le domaine du sport, il est proposé d'appliquer une réduction des subventions de 5% lorsque le montant est situé entre 2 000 € et 20 000 € et de 10 % au-delà. Ceci représente une économe de 13 772 €, par rapport au réalisé en 2024.

Sur les dépenses d'investissement, une augmentation des crédits sur le budget principal et le budget espaces naturels sensibles, est demandée à hauteur de 57 981 € pour un budget de 284 520 € (226 539 € réalisé en 2024).

Le paiement des subventions attribuées au titre du BPG 2024 devrait être sollicité pour la majorité des dossiers restants ; ceci représente une augmentation de 51 149 € par rapport au réalisé en 2024. **Il n'est pas prévu d'engager un nouveau BPG en 2025**.Sur le budget espaces naturels sensibles, l'augmentation de 7 208 € concerne l'aménagement de sites de sports de nature ou d'ESI, non réalisés en 2024.

C – TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE : Commission 5

Pour la DCTP, l'économie réalisée sur le fonctionnement (hors RH, hors conservations serait de **347 767 euros** pour un budget de fonctionnement 2025 de 2 506 420 euros (2 854 187 € réalisé en 2024) soit une baisse de 12,18%.

1 / TOURISME = - 96 130 euros soit une baisse de 8,70% par rapport au montant réalisé en 2024 sur les dépenses de fonctionnement

Au-delà d'une diminution des crédits généraux impactant le fonctionnement des services et la mise en tourisme de la voie verte décalant d'une année les travaux de valorisation touristique et les actions, les principales pistes d'économie portent sur les aides départementales aux structures à savoir :

- Le non renouvellement à l'adhésion de l'Association française des chemins de Saint Jacques de Compostelle : **8 000 euros.** L'adhésion à l'AERA ne pourra pas être arrêtée en 2025 car le département est lié par une convention de partenariat jusqu'en 2025 ;

- L'arrêt des subventions suivantes qui peut fragiliser ou mettre en péril les structures:
    - Pays d'Art et Histoire (800 euros) ;
    - Chambre des métiers et de l'Artisanat pour l'organisation du salon de l'artisanat d'art (1 500 euros) ;
    - Carnaval de Fleurance (500 euros) ;
    - Ronde des crèches (350 euros) ;
    - Transhumance (550 euros) ;
    - Plus beaux village de France (2 500 euros) ;
    - ATG (7 500 euros) ;

- Clefs vacances (18 000 euros) ;
- Gite de France (6 000 euros) ;
- Soit une économie de 37 700 euros

➢ La diminution de l'aide du CDT de – 5,59% (1 020 000 € en 2024 contre 963 000 € en 2025), une baisse relative en comparaison des autres structures qui s'explique par une diminution de l'aide de 10% en 2024 et le non versement de la moitié du produit de la taxe additionnelle de séjour en 2025 (45 000 euros) **soit une économie de 57 000 euros.**

L'économie totale réalisée est de **102 580 euros** sur le budget de fonctionnement du Service Développement et Valorisation Touristique (budget principal). Par contre, sur le budget espaces naturels sensibles, on constate une hausse de **6 450 €** par rapport au montant réalisé en 2024, mais une baisse par rapport au budget inscrit en 2024 de **5 136 €**.

Sur les dépenses inhérentes à la valorisation touristique, le fonctionnement et l'investissement est de -5,07% par rapport au réalisé 2024 (-7 158 €). Les pistes d'économies sont plus difficilement identifiables en raison de dépenses incompressibles notamment le marché de DIG et des travaux de restauration de la Baïse.

2 / CULTURE : - 251 637 euros soit une baisse de 14,39 % par rapport au montant réalisé en 2024

Ce chiffre intègre les crédits affectés à la mission Occitan affecté à la commission 4

Memento : Il est proposé un budget de 71 600 euros soit une baisse de 21,06% (hors RH et investissement) pour une économie de 18 944 euros par rapport au montant réalisé en 2024. Pour rappel, Memento n'a pas été impacté en 2024 par la rationalisation budgétaire à la différence des conservations**.** Cette économie impactera le nombre de concerts et la communication, l'objectif étant de ne pas impacter l'exposition.

Service Action Culturelle Territoriale :

Pour les subventions aux associations, une économie réalisée de 220 003 euros se déclinant comme suit :

- - 25% aux acteurs culturels ayant perçu en 2024 une subvention égale ou supérieure à 50 000€ (hors labels de l'Etat) ;
- - 10% aux labels Etat ;
- - 20% aux structures culturelles ;
- - 15% aux acteurs culturels territoriaux ;
- -10% aux festivals et manifestations (sauf les associations suivantes pour lesquelles la subvention est diminuée de moitié : Jazz in Marciac : 65 000 €, Tempo Latino :

22 500 €, Festival de Bandas Condom : 3 500 €, Pentecôtavic : 1 250 €) ;

- -10% aux enseignements artistiques et pratiques amateurs ;
- -20% histoire patrimoine et vie locale ;
- Suppression des subventions à l'UTL (400 €) et à l'OT Pays Val d'Adour (700 €).

Politique en faveur de l'Occitan (Commission 4) :

Pour rappel, le budget de la mission de promotion de la langue Occitane n'a pas été impacté en 2024.
L'économie réalisée en 2025 est de 5 000 euros ramenant le budget de fonctionnement hors RH à 49 100 euros (contre 54 100 euros en 2024) soit - 9,24%.
Il est à noter une augmentation de 1 351 € par rapport au montant réalisé en 2024 pour les subventions aux associations inscrites dans le dispositif d'initiation à la langue et à la culture régionales à destination des écoles primaires publiques du département. Cela se justifie par l'entrée de deux nouveaux secteurs dans le dispositif pour 2025-2026 à savoir Auch et Masseube.

3 - Archives Départementales, Conservation du Patrimoine, Médiathèque Départementale

Archives Départementales du Gers

Pour le DOB 2025, un budget global de 200 922 € a été proposé pour les Archives départementales : 78 218 € pour la section fonctionnement et 122 704 € pour la section investissement, soit une baisse de 12,56 % (28 873€) par rapport au budget global réalisé en 2024.

1/ FONCTIONNEMENT

Au total, la baisse proposée sur la section fonctionnement du budget des Archives départementales s'élève à 20 835 €, soit - 21,03 % par rapport au budget réalisé en 2024.

L'effort concerne principalement les lignes budgétaires les plus significatives du budget de fonctionnement, relatives aux missions principales des Archives départementales :

- la conservation préventive des archives, avec la ligne « Fournitures de conditionnement et de conservation » (- 16 672 € soit -44,26 %) ;
- la conservation curative des archives, avec la ligne « Fournitures de l'atelier de restauration » (- 3 703 € soit - 40,23 %) ;
- la valorisation et la médiation culturelle permettant la réalisation des expositions et autres manifestations, est en hausse de 6 002 € par rapport au réalisé 2024. Toutefois une baisse de 50 % est opérée depuis 3 ans qui décale les projets d'expositions et d'ouvrages et annule les opérations promotionnelles (montant réalisé en 2023 :

59 584 €).

2/ INVESTISSEMENT

Au total, la baisse proposée sur la section investissement du budget des Archives départementales s'élève à 8 038 €, soit - 6,15 % par rapport au budget réalisé en 2024.

Les lignes les plus impactées sont :

- l'attribution de subventions aux associations mémorielles pour des investissements conséquents (– 4 021 € soit - 44,57 %),
- l'achat de matériel pédagogique et muséographique (- 3 520 € soit - 63,77 %),
- l'acquisition de documents et de fonds enrichissants le patrimoine gersois (- 1 731 € soit - 10,35 %),
- l'équipement des magasins (- 1 640 €) ;
- la restauration et la conservation d'archives (- 11 152 € soit - 22,60 %).

Par contre une augmentation de 8 578 € est prévue pour la réalisation de panneaux sur les nouvelles expositions.

Tarification des demandes de recherches

Les Archives départementales reçoivent chaque année, et de manière exponentielle depuis le COVID, des centaines de demandes de recherche. Il est estimé que le temps passé à réaliser les recherches pour le compte des particuliers, à leur répondre et à mettre à leur disposition des copies numériques des documents demandés, représente 1 ETP.

Il a donc été décidé, conformément à la réglementation, de tarifer les demandes de recherches imprécises qui s'apparentent à un service rendu.

Il est actuellement difficile d'évaluer les recettes que cette tarification générera mais il est certain que la régie des Archives départementales s'en verra augmentée, au bénéfice des finances du Département. En 2024, elle a été bénéficiaire de + 15 % des crédits prévisionnels.

Ressources humaines

Conservation Départementale du Patrimoine/Flaran :

Il a été procédé à la baisse de 37 401 € du budget de la Conservation (fonctionnement : - 25 502 € et investissement : - 11 899 € hors MH) par rapport au budget 2024 révisé par décision modificative (baisse de 30 000€). Le DOB 2025 (*hors MH)* connait une baisse de **-25,81%** par rapport au budget primitif 2024 et **– 16,88%** par rapport au budget 2024 révisé

(DM).

Par rapport au montant réalisé sur le budget 2024, en fonctionnement, la baisse des dépenses s'élève à 21 023 € soit - 11,43 %. Par contre sur les dépenses d'investissement, le budget 2025 est en hausse de 101 180 €, en raison des dossiers de subventions de restauration des monuments historiques dont le paiement est reporté sur 2025.

1/ FONCTIONNEMENT

La baisse proposée du budget s'élève à 21 023€. L'effort par rapport au montant réalisé en 2024 concerne principalement les lignes budgétaires relatives :

- à la communication permettant la promotion du site et des expositions (-23 832 €) : affichage promotionnel, encart dans la presse écrite…
- aux actions de médiation (-3 759€)
- les achats de livres pour la revente en boutique (- 1 150 €).

Le risque de ces réductions budgétaires pèse essentiellement sur la visibilité départementale et régionale du site de Flaran et de l'action territoriale de la Conservation départementale dans la diversité de ses missions statutaires, avec pour conséquence possible un impact fort sur la fréquentation et, de ce fait, sur les recettes. Dans le cadre de la préparation du 30eme anniversaire de la Conservation Départementale et de l'arrivée d'un agent supplémentaire au sein la direction (responsable du pôle technique), une partie des crédits ont dû être « reventilés » sur certaines lignes de fonctionnement : stockage des œuvres, transport, équipements de sécurité….
A noter que la vocation de l'abbaye de Flaran, Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées du Gers, repose sur l'offre culturelle et pédagogique sur l'ensemble du territoire et durant toute l'année. En conséquence, la poursuite de la réduction de cette offre se fera au risque de la perte des publics et de la difficulté à retrouver un étiage identique aux années précédentes.

2/ INVESTISSEMENT

L'économie préconisée sur le budget d'investissement concerne l'acquisition de collections départementales (8,80% du budget d'investissement). En l'absence d'achat d'œuvres en 2025, cette économie réalisée sur la partie investissement du budget s'élève à 21 624 €. Cette économie est supportable en 2025 avec le gel de toutes les expositions faisant intervenir des apports (ou des artistes) extérieurs.

Le Programme d'investissement au titre des subventions au Patrimoine : Monuments Historiques (MH) et Contrat de Programmation Etat Région (CPER) :

Le vote d'une Autorisation de Programme 2024/2027 de 450 000 € doit permettre de maîtriser les dépenses liées aux aides financières attribuées aux collectivités et aux particuliers dans le cadre des projets de restauration du patrimoine.

Budget 2024	réalisé en 2024	**DOB 2025**	comparaison par rapport au budget 2024
358 539€	245 459 €	**346 640€**	- 11 899€

L'impact à la hausse (+101 181 €) du budget 2025 par rapport au montant réalisé en 2024 est lié au paiement de certains dossiers de subventions prévu sur l'exercice 2024 et mais qui doivent être reportés en 2025 compte tenu d'un retard dans l'exécution des travaux de restauration.

Cette hausse doit être relativisée car le report d'une année sur l'autre d'un pourcentage des crédits prévus pour le paiement des subventions accordées est récurrent (entre 20% et 30%). Ainsi sur les **346 640€** prévus au DOB 2025, il est très probable que le réalisé 2025 soit autour de 243 000€.

Il a été décidé de ne pas voter de nouvelle programmation de subventions sur l'AP en cours en 2025, afin de consommer les crédits de paiements prévus pour les programmations de subventions précédentes.

<u>Un enjeu pour les recettes du Département : la réactualisation des droits d'entrée à l'Abbaye de Flaran</u>

Flaran, par sa configuration, ses missions statutaires vis-à-vis du public et l'importance désormais de ce dernier (40 000 visiteurs par an), est le seul site du Département en capacité de générer des recettes significatives. Dans le contexte budgétaire contraint que connait le Département, il a été une réactualisation des droits d'entrée. Les tarifs pratiqués actuellement n'ont pas évolué depuis 2000 (pour accompagner alors le développement du site) et ne correspondent plus à la réalité du coût des prestations proposées au public, ni aux droits d'entrée pratiqués dans des établissements similaires. Cela est d'autant plus vrai que le site propose désormais aux publics plusieurs manifestations et prestations au même moment (expositions, animations…).

La revalorisation entrée en application au 1er janvier 2025 respecte le principe d'une politique tarifaire en faveur de l'accès de tous les publics à la Culture et laisse l'Abbaye de Flaran parmi les sites publics payants les moins onéreux de la région, tout en garantissant une hausse significative des recettes autour de +14 % (soit environ 22 000 € par rapport au réalisé en 2024).

Il convient de proposer que le site de Flaran sera également partie prenante de l'ouverture aux publics des Solidarités du Pass'Culture 32.

<u>Médiathèque Départementale du Gers</u>

Sur l'ensemble du budget de la médiathèque, la baisse des dépenses est estimée à 42 046 € par rapport au montant réalisé en 2024, soit une baisse de 18,77 %.

Pour l'année 2025, plusieurs mesures d'optimisation budgétaire ont été proposées par la Médiathèque Départementale. Il convient de distinguer les actions pérennes, qui seront maintenues sur les exercices budgétaires futurs, des mesures ponctuelles, mises en place en raison du contexte financier dégradé. En effet, une prolongation indéfinie de ces dernières compromettrait la capacité de la Médiathèque à répondre efficacement aux exigences de la loi Robert et aux attentes du territoire.

Actions pérennes reconduites sur les exercices futurs

- Action 1 : Optimisation de l'équipement des documents

Jusqu'en 2024, les documents achetés par la Médiathèque Départementale bénéficiaient d'un niveau d'équipement très complet :

- Pose systématique d'une charnière interne,
- Plastification des couvertures,
- Intégration d'une pochette plastifiée contenant une fiche cartonnée, imprimée par les agents, pour les lieux de dépôt non informatisés.

Désormais, à partir de septembre 2024, cette fiche cartonnée et sa pochette plastifiée ne seront plus intégrées aux livres, CD et DVD. Cette mesure générera une économie estimée à **1 000 € par an**, pour l'équipement d'environ 7 000 documents.
Par ailleurs, trois niveaux d'équipement ont été définis :

- Premier niveau : Plastification de la couverture et renforcement des charnières (pratique actuelle sans la fiche cartonnée).
- Deuxième niveau : Pose d'un renfort de charnière sans plastification (documents à faible rotation).
- Troisième niveau : Aucun équipement pour les ouvrages à couverture rigide et reliure solide.

Chaque niveau concerne environ **un tiers des acquisitions**, permettant une économie estimée à **4 000 € par an**.

- Action 2 : Arrêt de l'acquisition d'ouvrages reliés

Pour 2025, la Médiathèque Départementale ne commandera plus d'ouvrages avec une prestation de reliure. Cette mesure représente une économie de **3 000 € par rapport à 2024**.

- Action 3 : Renégociation des prestations

Une renégociation avec ORB (Outil de Recherche Bibliographique) en fin d'année 2024 a permis de réduire le coût du service de **6 000 € à 3 000 €**, soit une économie de **3 000 €**.

Bilan des économies pérennes

Les mesures mises en place permettront une économie annuelle d'environ **8 000 €**, sans compter les gains en ressources humaines (temps autrefois consacré à l'équipement et au remplacement des fiches manquantes).

Bilan des économies ponctuelles

Au regard de la situation financière du département, un effort significatif a été fait en terme de baisse de budget. La ligne budgétaire d'acquisition de documents a été considérablement réduite de même que la ligne « Action culturelle ».

- Diminution des budgets d'acquisition

Livres : → Économie de **18 580 €** par rapport au montant réalisé en 2024

- 2023 : **113 638 €**
- 2024 : **92 580 €**
- 2025 : **74 000 €**

DVD et ressources numériques : → Économie de **4 941 €** par rapport au montant réalisé en 2024

- 2023 : **27 795 €**
- 2024 : **21 941 €**
- 2025 : **17 000 €**

- Diminution des prestations d'action culturelle

Suppression du festival "Désidela" : Économie réalisée : **5 000 €**

L'économie réalisée sur le budget de fonctionnement s'élève à **22 101 € par rapport au montant réalisé en 2024, soit une baisse de 11,16 %**. Cependant, un tel niveau de budget ne saurait être soutenable à long terme, car il compromettrait la qualité des collections et la réponse aux attentes du territoire.

L'année 2025 doit voir la rédaction d'une politique documentaire qui sera présentée à l'assemblée ainsi que la mise en place d'un schéma départemental de développement de la lecture publique. Il est évident que de tels niveaux budgétaires sont incompatibles avec le déploiement d'une politique de lecture publique que le territoire est en droit d'attendre.

Sur les dépenses d'investissement, l'économie s'élève à un montant de 19 945 € par rapport au montant réalisé en 2024, soit -76,87%, avec une réduction sur les acquisitions de mobiliers ou d'équipements pour les bibliothèques et l'arrêt des subventions aux communes pour l'équipement mobilier des nouvelles bibliothèques.

B- LES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA DGA INVESTISSEMENT S ET TERRITOIRES

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2025 reprennent l'effort de contraction mené courant 2024 et l'amplifient pour renoncer ou contenir au strict nécessaire en termes de règlementation et de sécurité toute évolution mécanique pour rester dans un périmètre volumétrique quasi constant par rapport au CA 2024 ; hors Syma &Thermes dont les sorties induisent une économie , l'évolution positive du budget prévisionnel 2025 par rapport au CA 2024 tient à la translation d'une part de la compensation liée au transfert des RN de la section d'investissement vers la section de fonctionnement (cf. paragraphe infra DRM) compte tenu du retour d'expérience d'une année et afin d'être conforme à la réalité des situations opérationnelles sur le réseau routier.
Les efforts de contraction impactent les différents volets de l'activité de la DGAIT tel que développé ci-après :

	BP 2024	BP+DM 2024	CA 2024	Projection BP 2025	Evolution BP 25 Vs BP 24	Evolution BP 25 Vs BP+DM24	Evolution BP 25 Vs CA 24
DMIT	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €
DPI	3 927 432 €	3 602 022 €	3 419 338 €	3 716 230 €	-211 202 €	114 208 €	296 892 €
DRM	8 169 600 €	7 746 637 €	7 613 482 €	8 336 991 €	167 391 €	590 354 €	723 509 €
DTDD avec SYMA & Thermes*	6 720 780 €	6 159 877 €	4 743 110 €	4 310 718 €	-2 410 062 €	-1 849 159 €	-432 392 €
DTDD hors SYMA & Thermes	5 447 139 €	4 809 656 €	4 261 857 €	4 310 718 €	-1 136 421 €	-498 938 €	48 861 €
Total DGA IT avec SYMA & Thermes	18 820 312 €	17 511 036 €	15 778 430 €	16 366 439 €	-2 453 873 €	-1 144 597 €	588 009 €
Total DGAIT hors SYMA & Thermes	17 546 671 €	16 160 815 €	15 297 177 €	16 366 439 €	-1 180 232 €	205 624 €	1 069 262 €

*CA24 Thermes : N'est pas actualisé de la perte de 425K€ (la subvention 2024 n'a pas été versée et le déficit sera absorbé par le budget principal)

Dispositions mobilisées pour contenir les dépenses de fonctionnement

Domaine énergétique et patrimoine bâti BP 2025 = 3,716M€

Le BP 25 sera inférieur au BP 2024 (- 0,211M€) et présentera une évolution de +9% par rapport au CA 2024 (+ 0,297M€), pour prendre en compte l'évolution du contexte entre les deux exercices et impactant les dépenses. Ce budget est assorti de marqueurs significatifs tels qu'il suit :

- Une légère diminution des dépenses prévisionnelle en Gaz + Electricité sous le triple effet d'une réduction de la consommation (Plan de sobriété), de l'autoconsommation de la production générée par les panneaux photovoltaïques et d'un prix d'achat contenu grâce au groupement de commande.
- Une augmentation de l'enveloppe consacrée aux locations de surface pour nos services, sous le double effet de l'évolution des indices et du nombre de m2 loués, notamment pour une partie des agents accompagnant le transfert des routes

nationales. Un plan d'action va être engagé dès 2025 pour rechercher une diminution des charges des loyers liés aux Permanences d'action sociale (recherche de gratuité auprès des communes et/ou retrait de la permanence).

- Une très forte augmentation du coût de la prestation, après renouvellement de la mise en concurrence, de la prestation P1/P2 de gestion du système de chauffage avec intéressement.
- Pour compenser ces augmentations et contenir l'enveloppe globale pour ce volet, une affectation de crédit à minima s'impose pour l'entretien et la maintenance de nos bâtiments, ce qui obligera à circonscrire de manière drastique en 2025 les interventions aux **seules réparations urgentes.**
-

<u>Domaine des politiques territoriales BP 2025 (hors Thermes et SYMA) = 4,311 M€</u>

Le budget de la DTDD, essentiellement orienté sur les politiques territoriales diminue de -30 % (soit -1 849 549€) en 2025 par rapport à BP + DM 2024 ; dont -10% et -498 938€ à périmètre constant (c'est à dire SYMA de Nogaropole et Pole Thermal exclus)

- **Sur le volet « agriculture »** : Relative stabilité, des aides agricoles en complément de la Région circonscrites au seul Pack installation dont l'enveloppe passe toutefois de 100 000 € à 85 000 € (soit – 15 %), de l'accompagnement sanitaire des filières animales et à la prévention contre l'érosion des sols notamment avec notre outil Public Labo – Mais une baisse significative de notre accompagnement aux structures agricoles partenaires, notamment les Bios du Gers et Arbres et Paysages 32 pouvant approcher les 50 %.

- **Pas d'incidence sur le volet alimentation** s'agissant principalement de crédits en « reversement » d'appels à projets lancés par l'Etat pour l'essentiel.

- **Une incidence limitée sur le volet « Eau »,** le portage du SAGE Neste et rivières de Gascogne ou l'ingénierie en faveur des communes (SATESE) sont maintenus s'agissant de dépenses largement compensées par des recettes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les contributions aux structures dont la collectivité est membre comme l'institution Adour

- **Sur le volet transition énergétique et chaleur renouvelable :** baisse de 54 050 € (de 74 050 € à 20 000 €) compte tenu de la fin de l'étude sur le réseau de chaleur d'Auch et de l'engagement d'aucune nouvelle étude sous maitrise d'ouvrage du Département. Seul est maintenu le dispositif « Chaleur renouvelable » porté pour le compte de l'ADEME et financé par celle-ci.

- **En revanche s'agissant du Fonds Solidarité Logement (FSL)** l'enveloppe annuelle consacrée à cette politique dépassant le millions d'euros devra être atténuée de plus de 20 % – impactant le montant des aides que le Département pourra accorder dans le cadre de l'accès ou du maintien dans un logement, ou de la prise en charge des factures d'eau, d'énergie et de téléphonie. Baisse qui va aussi impacter les mesures d'accompagnement social que nous pourrons accorder via nos partenaires et notamment l'ADIL et l'association REGAR.

Une révision du règlement intérieur du FSL va être nécessaire pour conduire cette politique dans le respect du cadre budgétaire résiduel qui y est affecté.

<u>Domaine Routes, mobilités et transport BP 2025 = 8,337M€</u>

S'agissant des routes et des infrastructures de mobilités douces, si le BP 25 est supérieur à CA 2025, cela relève de la seule prise en compte, du transfert des 250 km de routes nationale dont la part de la dotation versée par l'Etat et répartie par nos soins entre fonctionnement et investissement faisait ressortir après une première année d'expérience un déséquilibre au détriment de la section de fonctionnement qu'il convient de corriger.

Cependant, et malgré le volume satisfaisant de la compensation versée par l'Etat, la contrainte sur notre budget historique conduit à une enveloppe globale disponible pour les routes pour l'exercice 2025 à venir inférieure de 20 % à 30 % à ce qui constitue le besoin pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier, des voies vertes et pistes cyclables.

Les réductions ont porté essentiellement sur les postes ci-après et induisent des ajustements à la baisse des niveaux d'entretien ou de réparation sur les infrastructures, voire à des renoncements :

- **Équipements de la route et moyens affectés aux équipes** :
  Maintien du budget pour la maintenance des équipements dynamiques indispensables à l'exploitation de la route (PMV, Réparations Dispositifs de retenue, SH, …)
  L'audit relatif à l'état des PMV et la dépose des pictogrammes lumineux IGG sont reportés. Cependant leur contrôle en stabilité reste obligatoire au titre des inspections PPHM.
  Maintien du financement de la contribution à la surveillance de la D1124 par SIGT (convention DIRSO), et de l'audit de la fibre IGG pour assurer son exploitation selon la réglementation en vigueur (méconnaissance de l'infrastructure à laquelle est rattachées des obligations d'entretien méconnues avec des enjeux forts vers les occupants si coupure de la fibre).
  Les enveloppes ciblées pour les équipements (EPI, petit matériel) et les carburants sont amputées, tandis que les primes d'assurance sont réévaluées de même que l'entretien externalisé de certains véhicules

- **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière** :
  Une enveloppe qui diminue, engendrant une réduction qui sera reportée sur les associations telles que la Prévention Routière.

- **Mobilités** /Voie verte/Chemins de grande randonnée (GR) :
  Le balayage de la piste cyclable divisé par 2 ramené à environ 6 interventions annuelles.
  Pour ce qui est de la voie verte :
    - maintien des prestations d'enlèvement du bois mort pour la sécurité des usagers
    - l'intervention de l'entreprise d'insertion ASTER sera limitée à 2 interventions (saison estivale)

Pour les GR :

- un risque que l'entretien des chemins de randonnée inscrits au PDIPR soit fortement perturbé en 2025
- -5000€ entretien des chemins ramené à un minimum 2000€ pour réparer quelques orniérages et autres dégâts

- **Entretien de la route** : <u>un train de mesures relativement sévère</u>

  Pour les chaussées :

  Dans une démarche d'optimisation, l'activité en régie sera recentrée sur ces travaux d'entretien des chaussées prioritaires, entraînant la suppression totale des commandes adressées aux entreprises pour ces interventions hormis les purges sur le réseau principal.

  Pour les dépendances routières : des enveloppes inférieures aux besoins sur les volets suivants

  - Les dépendances bleues : cela entraînera la diminution d'opérations curatives pour l'entretien des fossés, ce qui pourra provoquer des problèmes de stagnation d'eau sur et dans les chaussées.
  - L'entretien des bassins : ce qui empêchera la réalisation de toutes les obligations liées aux mesures environnementales.
  - L'entretien des aires : Ce qui pourra entraîner la fermeture de l'ensemble des aires de repos sur le réseau principal, faute de pouvoir assurer les prestations d'enlèvement des ordures ménagères sur ces sites

  Tour de France, pas de location d'arroseuse et pas de panneaux de communication pour le passage du tour.

  Le programme de gestion des dépendances vertes est maintenu afin de répondre aux impératifs de sécurité, notamment la prévention des risques liés à la chute de branches ou d'arbres, l'élagage, et le maintien du gabarit routier. Ces interventions sont essentielles pour garantir la sécurité des usagers face aux dangers potentiels liés à un entretien insuffisant

  Les expertises des arbres d'alignement : Cela remet en question les engagements pris concernant certaines sections plantées dans le cadre du suivi du plan de gestion. Ces expertises seraient exclusivement réservées aux arbres montrant des signes de maladies

  S'agissant des transports : une diminution substantielle.

  Le dispositif de transport des élèves en situation de handicap (TESH) est amputé de 250 k€ par rapport au besoin de 1,1 M€. Le niveau de prise en charge des 130 élèves va être ajusté à la baisse de manière sévère. Pour ce faire, le règlement du TESH, à l'instar de celui du FSL en matière de logement va être révisé pour calibrer en diminution les niveaux de service de la prestation.

  Enfin le niveau de participation du Département au Syndicat Mixte de l'Aéroport

est réévalué à la baisse passant de 130 K€ annuel à 80 k€ (- 38 %). Le Président du Syndicat Mixte en a été informé ; ce repli nécessitera une adaptation des statuts du Syndicat.

Domaine Ingénierie BP 2025 = 2 500 €
Enveloppe maintenue pour l'adhésion au CEREMA, Ingénierie de deuxième niveau désormais mobilisable au titre du dispositif « In house ».

En synthèse :
La contraction des crédits confirmée et amplifiée pour 2025 en dépenses de fonctionnement impacte très significativement les trois axes suivants pour ce qui est du périmètre de la DGAIT :

- Les politiques du logement et du transport des élèves en situation de handicap.
- L'entretien des routes et des bâtiments.
- L'accompagnement des partenaires associatifs dans le champ des politiques territoriales (Agriculture/Logement/Sécurité routière).

INVESTISSEMENT

Les orientations 2025, sous forte contrainte budgétaires, visent à dimensionner temporairement les investissements directs de la collectivité au strict minimum, tenir les engagements pris auprès des tiers, stopper les engagements nouveaux et conduire les réflexions pour revisiter les différentes politiques et programmes en tenant compte des enjeux du changement climatique et de transition écologique.

Les prévisions 2025 en matière de crédits de paiement pour tenir ces orientations se décomposent selon deux axes dans le périmètre de compétence de la DGAIT :

- Une priorité donnée à l'achèvement de la 2x2 voies « 1124 » Auch/Toulouse dans le calendrier annoncé avec l'inscription des crédits nécessaires à hauteur de 29 M€ atténués de 16 M€ de recettes attendues en 2025 sur cette opération et de l'avance de l'Etat de 5,5 M€ versée en 2024.

- Un effort de contraction sans précédent sur tous les autres programmes avec une réduction oscillant entre 45 et 50 % des enveloppes ce crédits de paiement par rapport au CA 2024 hormis la participation annuelle au financement de la LGV auprès de GPSO conservée (0,310 M€)

Dispositions mobilisées pour contenir les dépenses d'investissement 2025 et au-delà :

1. Mesure conservatoire : **aucune autorisation de programme nouvelle en 2025** (hormis des ajustements techniques pour finaliser des opérations en cours)

Cela se traduit par :

- Aucune attribution d'aides nouvelles en direction des Communes et des EPCI : pas

de nouveaux arrêtés de subvention en 2025 (F2D/DDR + et DDR/Eau/Assainissement/Eau potable) hormis les engagements en cours de finalisation fin 2024, de même aucune nouvelle programmation en matière d'habitat avec les organismes bailleurs sociaux.

- Aucun lancement d'opération nouvelle en matière de voirie et de bâtiment.

2. <u>Une contraction des enveloppes de crédits de paiement 2025</u> <u>sur l'ensemble des programmes d'investissement</u>

- **<u>Volet aides aux communes et aux EPCI</u>**

- L'enveloppe annuelle dédiée au fond Gers 2030 est réduite de 1,5 M€ (CA 2024) à 0,75 M€ **(- 50 %)** ; en conséquence, toutes les sollicitations de paiement de la part des communes et EPCI ne pourront pas être honorées en 2025 et certains paiement pourraient subir des décalages après épuisement de l'enveloppe.

- **<u>Volet patrimoine bâti</u>**

L'enveloppe annuelle dédiée au patrimoine bâti est réduite de 5,6 M€ (CA 2024) à 3,16 M€ **(- 44 %).**

Cette réduction se traduit par :

- Le report du démarrage des travaux de construction du gymnase du collège de Fleurance au-delà de 2025.
- Une diminution des crédits dédiés à l'amélioration et à la rénovation des collèges de 20 %. Il s'agit du seul programme pour lequel des travaux sont maintenus pour l'achèvement de grosses opérations en cours, notamment l'isolation thermique extérieure du collège de Gimont. En revanche, aucune opération d'amélioration ne pourra être entreprise dans les autres collèges et la maintenance sera réduite au strict minimum.
- Une diminution de 70 % pour les crédits dédiés aux bâtiments Départementaux. Ceci signifie que seuls des travaux d'extrême urgence seront possibles à l'exclusion de toute opération de transformation ou d'amélioration.
- La poursuite des programmes d'AP et de rénovation énergétique est reportée en matière d'ouverture de chantiers nouveaux.

- **<u>Volet Routes, mobilités et transport</u>**

L'enveloppe dédiée à ce domaine, <u>hors mise à 2x2 voies « 1124 »</u> est réduite de 15.717 M€ (CA 2024) à 8,781 M€ (BP25) soit **(- 44 %)**

Pour ce qui est des routes, cette réduction se traduit par :

- - 36 % sur la rénovation préventive des chaussées : le programme ARE sur le réseau secondaire (RIC) temporairement adapté et <u>divisé par deux</u> mais poursuivi dans un format adapté ; pour ce qui est du réseau principal, seule une opération de réfection des enrobés sur 2 km est maintenue sur la 2x2 voies à Pujaudran, ce qui constitue un minimum absolu. Le traitement d'un glissement sur la RD 1121 à Miélan est reporté.

- - 20 % sur la rénovation des ponts d'un montant déjà raboté ; l'enveloppe conservée permettant la stricte maintenance du patrimoine mais obligeant au report de la réfection du pont sur la Baïse à Isle de Noé qui restera sous limitation de tonnage et de même pour un autre ouvrage sur la RD 626 à Eauze.
- - 80 % sur l'achat de matériel de chantier = report des renouvellements de l'essentiel des matériels hormis un finisseur pour assurer à minima la rénovation des chaussées en régie.

Par ailleurs, aucune opération d'amélioration ponctuelle du réseau ne sera engagée en travaux tandis que l'enveloppe pour le paiement des fonds de concours aux communes en application des conventions en cours est réduite de moitié par rapport aux années précédentes.

Pour ce qui est des mobilités douces : un arrêt total du déploiement de ces infrastructures assorti d'une réduction de l'enveloppe de 71 %.

Les seuls crédits maintenus concernent l'achèvement du chantier de la piste cyclable Auch/Aubiet (environ 400 K€) en cours et qui conditionne en sus le paiement du solde des aides pour cette opération financée à 70 % de son coût total. Les quelques traitements ponctuels sur les chemins du PDIPR seront maintenus mais circonscrits à quelques milliers d'euros.

Tous les autres projets : poursuite de la piste cyclable au-delà d'Aubiet, nouveau tracé de la voie verte (Tunnel de POMIRO) et liaison vers l'Albret sont reportés mais les études seront toutefois menées à leur terme afin de préserver l'avenir.

En matière de transport : l'enveloppe de 310 K€ pour la participation au financement de la LGV est inscrit dans son entièreté.

-

- **<u>Volet politiques territoriales</u>**

Une enveloppe divisée par deux par rapport à 2024, passant de 2 513 625 € (CA 2024) à 1 355 508 € **(-46%).**

L'impact porte principalement sur deux ensembles de dépenses, politiques territoriales «de l'eau potable, de l'assainissement et des rivières » et « de l'habitat » :

- **L'accompagnent des collectivités (communes, communautés de communes et syndicats de rivières ou AEP) dans leurs travaux d'assainissement, d'eau potable ou de qualité des rivières.**
- Sur l'assainissement, le montant des versements prévus passe de 143 715€ CA 2024 à 23 493 € (BP25), sur l'eau potable, de 132 375€ CA 2024 à 0 € (BP 2025) à la lumière des arrêtés à honorer, et sur les rivières, de 237 861 € CA 2024 à 68 851 € (BP25).

  Soit un montant total de paiement qui passe de 513 951 € au CA 2024 à 92 343 € BP25 soit une baisse significative de 80 %.

  Ce freinage dans les paiements 2025 va conduire à un lissage de la réalisation des engagements pris et des paiements encore à honorer, et à une interrogation de ces politiques, notamment dans le cadre de la coopération avec l'Agence de l'eau Adour Garonne au profit des communes et Syndicats.

- **Sur le volet « Habitat »** : une baisse globale de l'enveloppe qui passe de 870 445 € (CA 2024) à 489 982 € (BP 2025) soit – 45 % et répartie comme suit

Les crédits sur la prime complémentaire à l'ANAH en matière de précarité énergétique à destination des propriétaires occupants très modestes passent de 140 695 € (CA24) à 100 482 € permettant de solder une partie des dossiers en cours mais obérant sur 2025 la poursuite du dispositif dans son format actuel (Programme Aideloge).

Le soutien au parc HLM (principalement l'OPH 32 et la SAG Toit de Gascogne) sur la réhabilitation des logements et la création de nouveaux logements (plus particulièrement le soutien aux PLAI) passe de 630 750€ (CA24) à 314 500 €, ce qui conduira ici également à un lissage du respect des engagements pris mais également une nécessaire révision de la politique départementale de l'habitat.

De la même manière, l'enveloppe d'avance pour les cautions, pour l'accès au logement, est rabattue de 99 000 € (CA 2024) à 75 000 €, ce qui nécessitera de réviser les conditions de mobilisation du dispositif.

- **Sur la politique en faveur des ENS (**EspaceDep, Espace Non DEp et action en faveur des haies budget 49**)**: Le budget est quasiment divisé par deux, passant de 122 284 € au CA24 à 74 855 € et impacte principalement les travaux initialement envisagés sur l'étang du Moura (vidange et réfection de la vanne) qui sont différés ; les programmes haies et agroforesterie sont maintenus mais amputés.

- **Sur les aides agricoles en compléments de la Région** – Pack installation sur le petit équipement voté en 2024, le montant qui permettra de payer les aides, pour cette première année de déploiement, est borné à 60 000 € pour une enveloppe cible annuelle du dispositif initialement ciblée à 150 000 €.

- Enfin, il n'est pas prévu ni nécessaire de réaliser des **travaux en 2025 sur les ouvrages hydraulique** en maitrise d'ouvrage directe et le montant des dépenses passe de 579 090€ réalisés en 2024 à 43 000 €, pour définitivement solder l'opération sur le lac de Bousquetara (Progr NESTE) et réaliser des études sur les autres lacs, tandis que les engagements pris auprès de l'Institution Adour seront honorés en 2025 à hauteur de 190 000 € toujours pour le volet quantitatif.

C- LES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA DGA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Le montant des **crédits de fonctionnement** envisagés pour le **BP 2025** pour les dépenses de solidarité est affiché à **159 098 050 €,** soit une hausse de 4,06% par rapport au CA 2024 prévisionnel.
S'agissant de **l'investissement,** il est proposé d'inscrire un montant **de 622 125 € pour l'exercice 2025**.

Après plusieurs années de hausse importante du budget de la solidarité, il est nécessaire de maitriser par tous les leviers possibles l'évolution de ce budget, compte tenu des ressources très limitées que peut actionner le Département pour financer ses dépenses de fonctionnement et du reste à charge pour le Département, également en hausse. La seule limite est la non dégradation de la qualité du service rendu aux usagers.
Cette orientation générale se caractérise donc par des mesures nouvelles répondant soit à des limitations de hausses, à des renoncements à certains projets prévus initialement pour 2025, à des modifications dans les modalités de gestion de certains services publics, à la suppression de certaines aides, extra légales, **tout en maintenant le déploiement des actions du schéma global des solidarités du Département et en répondant aux besoins des plus fragiles**. Les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) s'élèvent ainsi pour 2025 à 72,2 M€.

Parmi les mesures communes à plusieurs champs de la solidarité, il est envisagé pour 2025 une évolution modeste des taux directeurs (TOED) des ESMS prenant en charge les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et l'enfance fragilisée, pour maitriser les évolutions à la hausse de la dépense.

Dans le **domaine de la protection de l'enfance**, le budget s'élèvera à 44,9 M€ en 2025 contre 43,8 M€ au BP 2024. Le Département du Gers cherche depuis 2023 à maitriser ces dépenses en questionnant ses pratiques et en modifiant son organisation. Ces mesures se traduisent par une hausse maitrisée des dépenses entre 2024 et 2025, qui était déjà visible durant l'exercice 2024, puisque 42,7 M€ ont été consommés en 2024, soit 1,2M € de moins que le montant inscrit au BP.

Cette maitrise passe par plusieurs mesures, parmi lesquelles une optimisation du coût du placement grâce au renforcement des actions de prévention et des interventions à domicile afin de réduire le nombre d'accueils, à court et moyen terme. L'hébergement reste néanmoins une des dépenses principales du budget de la protection de l'enfance.

En 2025 une réorganisation consistant à externaliser la totalité des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert sera mise en œuvre. Le service de « placement à domicile » financé sera transformé en service d'assistance éducative à domicile, avec l'objectif de renforcer les interventions à domicile et de réduire ainsi les risques de placement. Cette évolution permet aussi de se conformer aux évolutions réglementaires récentes.

Il sera également nécessaire d'appliquer strictement le principe de recentrage du Département sur ses compétences médico-sociales et de solliciter les organismes compétents en matière de soins pour des prises en charge intégrales.

Dans le **domaine de l'insertion**, le BP 2025 se situerait à hauteur de 29,8 M€ contre 30,3 M€ au BP 2024, soit une diminution de 1,55 % et 29,1 M€ au CA 2024. Les baisses correspondent à des arrêts de fonctionnement de structures ou à des non renouvellement de demandes, sans que les montants correspondants ne soient ré affectés au PDI.

La mise en œuvre progressive en 2025 de la loi plein emploi ne devrait pas avoir des effets structurants importants, le Département du Gers ayant décidé de conserver la maitrise de l'orientation, de l'accompagnement et de la sanction, dans l'objectif de mieux accompagner lorsque cela est possible et de considérer les fragilités lourdes de certains bénéficiaires du RSA : les problèmes de santé et les restrictions de mobilité. Le Département poursuivra en 2025 son travail en copilotage avec la Région autour des plans d'action de la mobilité solidaire. Il a aussi souhaité que soit inscrite la santé comme un axe de travail prioritaire de la nouvelle comitologie mise en place par la loi plein emploi (comités locaux pour l'emploi), pour que cela soit traité en lien avec l'emploi, et avec tous les acteurs concernés.

Pour le **champ de l'autonomie**, le budget de fonctionnement 2025 devrait se situer au niveau de 84,21 M€ contre 82,24 M€ au BP 2024, ce qui correspond à une hausse de 2,39 % par rapport au BP, mais à 4,05 % par rapport au CA, qi s'élève à 80,93 M€ pour 2024.

Plusieurs nouvelles mesures s'appliqueront en 2025, destinées à maitriser les hausses de dépenses de fonctionnement :

- L'abrogation d'une aide extra légale dite « aide ménagère PCH », aux nouveaux bénéficiaires.
- Il est aussi prévue que les SAAD habilités et non habilités se voient appliquer le même tarif / heure, sans bonification pour les SAAD habilités.
- La contribution aux organismes externes concourant aux missions d'action sociale a aussi fait l'objet d'une révision : ainsi la dotation annuelle à la MDPH a vu son montant diminuer de 10,38% % soit 111 784 € entre 2024 et le BP 2025.
- Enfin, le budget 2025 est envisagé avec des renoncements à certains projets : par exemple la non-habilitation à l'aide sociale de certains établissements, entrainant une « non dépense » de 1 079 597€.

Les politiques structurantes et de long terme, menées pour faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, se poursuivent cependant en 2025, axées autour de la transformation de l'offre d'accueil :

Le déploiement de l'accompagnement aux territoires dans le cadre de la réforme visant la fusion des SSIAD et des SAAD, l'identification de nouveaux projets de résidences autonomie avec le lancement d'un nouvel AAP en 2025 et le soutien à de nouveaux logements inclusifs, en fonctionnement (en lien avec la CNSA) et en investissement (budget départemental).

Les aides à la rénovation des ESMS sont estimées à 350 k€.

S'agissant de la transition écologique, des actions sont développées dans un objectif de justice sociale et environnementale de façon à ce que les inégalités sociales ne soient pas ou pas trop renforcées par les inégalités environnementales.

Le budget du Département supportant indirectement les charges de consommation courante des établissements sociaux et médico sociaux (ESMS) telles que les fluides et l'alimentation, le Département du Gers a lancé une réflexion sur les moyens de maitriser ces coûts, qui n'ont pu faire l'objet d'un chiffrage fin faute de moyens dédiés en analyse financière.

Le Département a mis en place en 2024 une autorisation de programme visant à inciter les projets d'habitats inclusifs à être plus ambitieux que la règlementation en matière d'isolation thermique, pour réduire les coûts de fonctionnement à venir autant en hiver qu'en été, compte tenu des hausses des températures constatées dans le Gers.

Des crédits ont ainsi été consacrés à aider en 2024 les projets d'habitats inclusifs à aller plus loin dans les travaux de rénovation d'isolation thermique, ce soutien se poursuivra en 2025 avec une enveloppe de 260 k€ contre 500 k€ prévus initialement (création d'un ilot de fraicheur et non création d'un ilot de chaleur, attention portée au cycle de l'eau, utilisation de matériaux bio sourcés).

S'agissant du lien entre santé et alimentation, un travail est mené en collaboration avec les services de l'Etat dans le cadre du contrat local des solidarités pour soutenir les projets de passage de la restauration collective des ESMS en 100% bio, 100% local et 100% de saison. Cette action est inscrite au CLS pour un montant annuel modique, mais l'objectif est de pouvoir initier une démarche vertueuse et l'évaluer pour ensuite la généraliser avec des moyens plus importants en cas de réussite. Elle vise à donner un égal accès à une alimentation saine précisément définie (parce que répondant à un cahier des charges, AB) aux publics fragiles, personnes âgées, handicapées, enfants confiés. En 2025, deux ESMS seront ainsi accompagnés dans leur projet de transition ambitieuse.

Les **actions de prévention** se poursuivent en 2025 avec pour la santé un soutien aux campagnes de vaccinations et de dépistage, pour les actions collectives le maintien au moins du niveau d'intervention de 2024 dans les MDS.

Enfin, les recettes de la solidarité sont estimées en baisse de 1,5 % en 2025 (36,75 M€) par rapport au BP 2024 (37,31 M€) et de -7,4 % par rapport au CA 2024 (39,7 M€).

		DEPENSES DGAS						
		CA 2023	CA prev 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023		DOB 2025	Evolution budget 2025 / CA 2024	
	en k€			montant	taux		montant	taux
S1	DEF	40 929,8	42 656,5	1 726,7	4,2%	44 885,0	2 228,5	5,2%
S2	DISA	28 608,8	29 059,9	451,0	1,6%	29 785,5	725,6	2,5%
S3	DPA	76 193,6	80 927,9	4 734,3	6,2%	84 207,1	3 279,2	4,1%
S4	DAST	151,8	190,1	38,3	25,2%	209,2	19,1	10,0%
S5	DGC	17,1	51,3	34,2	199,9%	11,3	-40,0	-78,0%
		145 901,2	152 885,7	6 984,5	4,8%	159 098,1	6 212,3	4,1%
S1	DEF	4,4	4,4	0,0	1,1%	7,5	3,1	70%
S2	DISA	5,0	24,1	19,1	381,0%	9,5	-14,6	-60%
S3	DPA		160,0	160,0		260,0	100,0	63%
S4	DAST		0,5	0,5		0,5	0,0	4%
S5	DGC	179,8	137,8	-42,0	-23,4%	344,7	206,9	150%
		189,2	326,8	137,6	72,7%	622,2	295,4	90%
		146 090,4	153 212,5	7 122,1	77,5%	159 720,2	6 507,8	4,2%

		RECETTES DGAS						
		CA 2023	CA prév 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023		DOB 2025	Evolution budget 2025 / CA 2024	
	en k€			montant	taux		montant	taux
S1	DEF	1 563,9	2 132,9	569,0	36,4%	748,0	-1 384,9	-64,9%
S2	DISA	12 186,5	11 636,8	-549,6	-4,5%	11 646,3	9,5	0,1%
S3	DPA	24 965,6	25 736,1	770,5	3,1%	24 357,9	-1 378,3	-5,4%
S4	DAST			-		-	-	
S5	DGC			-		-	-	
		38 716,0	39 505,9	789,9	2,0%	36 752,2	-2 753,7	-7,0%
S1	DEF			0,0		0,0	0,0	
S2	DISA			0,0		0,0	0,0	
S3	DPA		200,0	200,0		0,0	-200,0	-100,0%
S4	DAST			0,0		0,0	0,0	
S5	DGC			0,0		0,0	0,0	
		0,0	200,0	200,0		0,0	-200,0	-100,0%
		38 716,0	39 705,9	989,9	2,6%	36 752,2	-2 953,7	-7,4%

Sur la base de cet exposé, je vous prie de bien vouloir engager un débat sur les orientations budgétaires 2025 du Département.

A l'issue de celui-ci, je vous demanderai de prendre acte de la tenue de celui-ci.

Signé
Philippe DUPOUY

DEPENSES

INVESTISSEMENT

AP	Millésime	N°	Dir	A AP/AE Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	C AP/AE Nouvelles propositions Exercice 2025	D TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	E CP Nouvelles propositions Exercice N 2025	G CP Total des prévisions Exercice N 2025	H CP Prévisions 2026	I CP Prévisions 2027	J CP Prévisions exercices suivants	K TOTAL CP (E+G+H+I+J)
ACTPA - SOUTIEN ACTION PERSONNES AGEES	2024	1	DPA	2 340 000,00	0,00	**2 340 000,00**	260 000,00	**260 000,00**	500 000,00	500 000,00	1 080 000,00	**2 340 000,00**
HEBERPA - STRUCTURE ET HEBERG PERS AGEES	2019	1	DGC	0,00	0,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
HEBERPA - STRUCTURE ET HEBERG PERS AGEES	2021	1	DGC	500 000,00	0,00	**500 000,00**	0,00	**0,00**	250 000,00	250 000,00	0,00	**500 000,00**
HEBERPA - STRUCTURE ET HEBERG PERS AGEES	2022	1	DGC	1 041 978,00	0,00	**1 041 978,00**	41 978,00	**41 978,00**	200 000,00	300 000,00	500 000,00	**1 041 978,00**
HEBERPA - STRUCTURE ET HEBERG PERS AGEES	2023	1	DGC	1 000 000,00	0,00	**1 000 000,00**	200 000,00	**200 000,00**	600 000,00	200 000,00	0,00	**1 000 000,00**
HEBERPA - STRUCTURE ET HEBERG PERS AGEES	2025	1	DGC	0,00	0,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
HEBERPH - STRUCTURE ET HEBERG PERS HANDI	2022	1	DGC	1 000 000,00	0,00	**1 000 000,00**	100 000,00	**100 000,00**	200 000,00	500 000,00	200 000,00	**1 000 000,00**
TOTAL 1ère commission				**5 881 978,00**	**0,00**	**5 881 978,00**	**601 978,00**	**601 978,00**	**1 750 000,00**	**1 750 000,00**	**1 780 000,00**	**5 881 978,00**
AIDELOGE - AIDE AU LOGEMENT	2019	1	DTDD	138 631,00	-3 600,00	**135 031,00**	48 482,00	**48 482,00**	8 254,00	78 295,00	0,00	**135 031,00**
AIDELOGE - AIDE AU LOGEMENT	2022	1	DTDD	1 510 057,00	-190,00	**1 509 867,00**	52 000,00	**52 000,00**	150 000,00	246 000,00	1 061 867,00	**1 509 867,00**
ESPACEDP - ESPACES NATURELS DEPART.	2023	1	DTDD	115 414,44	0,00	**115 414,44**	9 000,00	**9 000,00**	25 000,00	56 000,00	25 414,44	**115 414,44**
ESPACEDP - ESPACES NATURELS DEPART.	2023	2	DTDD	828 907,00	0,00	**828 907,00**	19 940,00	**19 940,00**	400 000,00	141 560,00	267 407,00	**828 907,00**
HAUTDEBIT - HAUT DEBIT	2023	1	DOSIN	1 592 398,00	0,00	**1 592 398,00**	1 092 398,00	**1 092 398,00**	500 000,00	0,00	0,00	**1 592 398,00**
PARCHLM - PARC HLM	2019	1	DTDD	404 000,00	0,00	**404 000,00**	214 500,00	**214 500,00**	127 500,00	62 000,00	0,00	**404 000,00**
PARCHLM - PARC HLM	2022	1	DTDD	4 832 850,00	0,00	**4 832 850,00**	100 000,00	**100 000,00**	662 250,00	578 000,00	3 492 600,00	**4 832 850,00**
TRANENERG - TRANSITION ENERGETIQUE	2020	1	DPI	59 881,69	0,00	**59 881,69**	6 213,00	**6 213,00**	20 000,00	33 668,69	0,00	**59 881,69**
TRANENERG - TRANSITION ENERGETIQUE	2022	1	DPI	150 000,00	-50 000,00	**100 000,00**	0,00	**0,00**	25 000,00	25 000,00	50 000,00	**100 000,00**
TRANENERG - TRANSITION ENERGETIQUE	2025	1	DTDD	0,00	984 000,00	**984 000,00**	200 000,00	**200 000,00**	200 000,00	200 000,00	384 000,00	**984 000,00**
TOTAL 2ème commission				**9 632 139,13**	**930 210,00**	**10 562 349,13**	**1 742 533,00**	**1 742 533,00**	**2 118 004,00**	**1 420 523,69**	**5 281 288,44**	**10 562 349,13**
C2D - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVEL	2017	1	DMIT	45 443,63	0,00	**45 443,63**	33 944,00	**33 944,00**	11 499,63	0,00	0,00	**45 443,63**
C2D - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVEL	2021	1	DMIT	52 900,00	0,00	**52 900,00**	52 900,00	**52 900,00**	0,00	0,00	0,00	**52 900,00**
DDR - DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	2020	1	DMIT	16 414,29	-16 414,29	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
DDR - DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	2021	1	DMIT	38 100,00	0,00	**38 100,00**	38 100,00	**38 100,00**	0,00	0,00	0,00	**38 100,00**
DDR PLUS - DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE	2021	1	DMIT	129 500,00	0,00	**129 500,00**	129 500,00	**129 500,00**	0,00	0,00	0,00	**129 500,00**
MOBILITES - MOBILITES	2022	1	DRM	10 662 245,07	-325 437,16	**10 336 807,91**	434 000,00	**434 000,00**	373 731,13	0,00	9 529 076,78	**10 336 807,91**
MOBILITES - MOBILITES	2025	1	DRM	0,00	50 000,00	**50 000,00**	25 000,00	**25 000,00**	25 000,00	0,00	0,00	**50 000,00**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2019	1	DRM	202 380,97	188 193,03	**390 574,00**	30 574,00	**30 574,00**	360 000,00	0,00	0,00	**390 574,00**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2020	1	DRM	9 573,88	0,00	**9 573,88**	2 400,00	**2 400,00**	7 173,88	0,00	0,00	**9 573,88**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2021	1	DRM	16 114,00	-16 114,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2022	1	DRM	142 603,00	0,00	**142 603,00**	87 002,00	**87 002,00**	0,00	55 601,00	0,00	**142 603,00**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2023	1	DRM	514 347,90	-7 215,90	**507 132,00**	135 481,00	**135 481,00**	80 920,00	290 731,00	0,00	**507 132,00**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2023	3	DRM	1 209 409,94	305 952,31	**1 515 362,25**	200 000,00	**200 000,00**	300 000,00	100 000,00	915 362,25	**1 515 362,25**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2023	4	DRM	85 618 265,85	-1 654 878,54	**83 963 387,31**	26 635 000,00	**26 635 000,00**	26 700 000,00	16 500 000,00	14 128 387,31	**83 963 387,31**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2023	5	DRM	2 000 000,00	0,00	**2 000 000,00**	50 000,00	**50 000,00**	250 000,00	500 000,00	1 200 000,00	**2 000 000,00**
MODERNRD - MODERNISATION DES RD	2024	1	DRM	866 719,00	-100 488,00	**766 231,00**	156 932,00	**156 932,00**	329 953,00	279 346,00	0,00	**766 231,00**
MOYENEXEC - MOYENS D'EXECUTION RD	2024	1	DRM	5 195 781,83	0,00	**5 195 781,83**	650 000,00	**650 000,00**	2 400 000,00	2 145 781,83	0,00	**5 195 781,83**
OUVRAGERD - OUVRAGES D'ART	2018	1	DRM	390 940,00	0,00	**390 940,00**	30 000,00	**30 000,00**	0,00	0,00	360 940,00	**390 940,00**

AP	Millésime	N°	Dir	A AP/AE Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	C AP/AE Nouvelles propositions Exercice 2025	D TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	E CP Nouvelles propositions Exercice N 2025	G CP Total des prévisions Exercice N 2025	H CP Prévisions 2026	I CP Prévisions 2027	J CP Prévisions exercices suivants	K TOTAL CP (E+G+H+I+J)
OUVRAGERD - OUVRAGES D'ART	2021	1	DRM	702 671,02	0,00	**702 671,02**	10 000,00	**10 000,00**	0,00	692 671,02	0,00	**702 671,02**
OUVRAGERD - OUVRAGES D'ART	2023	1	DRM	1 023 850,67	56 149,33	**1 080 000,00**	0,00	**0,00**	980 000,00	100 000,00	0,00	**1 080 000,00**
PDIPR - PLAN DEPART ITINERAIRE RANDO	2022	1	DRM	268 009,10	24 990,90	**293 000,00**	4 500,00	**4 500,00**	123 500,00	165 000,00	0,00	**293 000,00**
RENOVRD - RENOVATION DES RD	2018	1	DRM	28 550,60	-28 550,60	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RENOVRD - RENOVATION DES RD	2020	1	DRM	1 332 799,21	7 201,96	**1 340 001,17**	165 000,00	**165 000,00**	730 000,00	445 001,17	0,00	**1 340 001,17**
RENOVRD - RENOVATION DES RD	2023	1	DRM	17 356 371,22	0,00	**17 356 371,22**	2 762 000,00	**2 762 000,00**	8 101 682,16	4 429 579,74	2 063 109,32	**17 356 371,22**
RENOVRD - RENOVATION DES RD	2024	1	DRM	13 459 412,20	0,00	**13 459 412,20**	1 839 000,00	**1 839 000,00**	4 601 000,00	4 825 000,00	2 194 412,20	**13 459 412,20**
SUBVTERRI - SUBV. SOLIDARITE TERRITORIALE	2022	1	DMIT	6 168 108,06	0,00	**6 168 108,06**	495 557,00	**495 557,00**	1 100 000,00	4 572 551,06	0,00	**6 168 108,06**
TRANSPREGU - TRANSPORTS REGULIERS	2023	1	DRM	502 400,00	0,00	**502 400,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	502 400,00	**502 400,00**
TRANSPREGU - TRANSPORTS REGULIERS	2023	2	DRM	11 935 000,00	0,00	**11 935 000,00**	310 000,00	**310 000,00**	310 000,00	310 000,00	11 005 000,00	**11 935 000,00**
VOIEVERTE - VOIE VERTE	2019	1	DRM	1 654 470,62	55 029,38	**1 709 500,00**	25 500,00	**25 500,00**	1 656 500,00	27 500,00	0,00	**1 709 500,00**
VOIRIENATI - VOIRIE NATIONALE	2021	1	DRM	2 338 000,00	-376 000,00	**1 962 000,00**	1 962 000,00	**1 962 000,00**	0,00	0,00	0,00	**1 962 000,00**
TOTAL 3ème commission				**163 880 382,06**	**-1 837 581,58**	**162 042 800,48**	**36 264 390,00**	**36 264 390,00**	**48 440 959,80**	**35 438 762,82**	**41 898 687,86**	**162 042 800,48**
COLLEGEPRI - COLLEGES PRIVES (SOUS CONTRAT)	2023	1	DCRE	5 914,00	-1 112,92	**4 801,08**	4 801,08	**4 801,08**	0,00	0,00	0,00	**4 801,08**
COLLEGEPRI - COLLEGES PRIVES (SOUS CONTRAT)	2024	1	DCRE	45 735,00	-45 735,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2014	1	DPI	76 108,62	0,00	**76 108,62**	49 653,00	**49 653,00**	26 455,62	0,00	0,00	**76 108,62**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2018	2	DPI	4 964 600,00	0,00	**4 964 600,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	4 964 600,00	**4 964 600,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2018	3	DPI	7 293,53	651,47	**7 945,00**	7 945,00	**7 945,00**	0,00	0,00	0,00	**7 945,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2018	4	DPI	3 726 404,70	0,00	**3 726 404,70**	0,00	**0,00**	1 413 650,00	2 076 000,00	236 754,70	**3 726 404,70**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2019	1	DPI	1 272 594,57	0,00	**1 272 594,57**	502 051,00	**502 051,00**	545 850,00	224 693,57	0,00	**1 272 594,57**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2019	2	DPI	210 243,54	0,00	**210 243,54**	181 896,00	**181 896,00**	28 347,54	0,00	0,00	**210 243,54**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2019	4	DPI	308 084,99	0,00	**308 084,99**	50 000,00	**50 000,00**	100 000,00	100 000,00	58 084,99	**308 084,99**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2020	2	DPI	1 640 000,00	0,00	**1 640 000,00**	650 000,00	**650 000,00**	650 000,00	297 104,00	42 896,00	**1 640 000,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2022	1	DPI	641 766,27	79 412,00	**721 178,27**	572 370,00	**572 370,00**	148 808,27	0,00	0,00	**721 178,27**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2022	2	DPI	0,32	-0,32	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2022	3	DPI	1 000 000,00	0,00	**1 000 000,00**	0,00	**0,00**	0,00	25 000,00	975 000,00	**1 000 000,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2023	1	DPI	545 895,47	-29 000,00	**516 895,47**	103 311,00	**103 311,00**	105 378,00	107 486,00	200 720,47	**516 895,47**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2023	2	DPI	450 000,00	0,00	**450 000,00**	0,00	**0,00**	1 000,00	4 000,00	445 000,00	**450 000,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2023	3	DPI	800 000,00	0,00	**800 000,00**	20 440,00	**20 440,00**	21 000,00	337 000,00	421 560,00	**800 000,00**
COLLEGEPUB - COLLEGES PUBLICS	2024	1	DOSIN	330 812,50	0,00	**330 812,50**	0,00	**0,00**	100 000,00	120 000,00	110 812,50	**330 812,50**
ETABLSUP - ETABLISSEMENTS ENSEIGN. SUP.	2022	1	DPI	100 000,00	0,00	**100 000,00**	0,00	**0,00**	25 000,00	25 000,00	50 000,00	**100 000,00**
ETABLSUP - ETABLISSEMENTS ENSEIGN. SUP.	2023	1	DPI	23 212,36	0,00	**23 212,36**	2 218,00	**2 218,00**	2 263,00	2 309,00	16 422,36	**23 212,36**
TOTAL 4ème commission				**16 148 665,87**	**4 215,23**	**16 152 881,10**	**2 144 685,08**	**2 144 685,08**	**3 167 752,43**	**3 318 592,57**	**7 521 851,02**	**16 152 881,10**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2022	2	DPI	60,53	-60,53	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2023	3	DPI	3 125,77	-3 125,77	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
CONSERVRES - CONSERVATION ET RESTAURATION	2021	1	DCT	11 698,00	-66,00	**11 632,00**	11 632,00	**11 632,00**	0,00	0,00	0,00	**11 632,00**
CONSERVRES - CONSERVATION ET RESTAURATION	2022	1	DCT	130 227,00	-7 855,00	**122 372,00**	122 372,00	**122 372,00**	0,00	0,00	0,00	**122 372,00**
CONSERVRES - CONSERVATION ET RESTAURATION	2023	1	DCT	133 800,00	-748,00	**133 052,00**	133 052,00	**133 052,00**	0,00	0,00	0,00	**133 052,00**
CONSERVRES - CONSERVATION ET RESTAURATION	2023	2	DCT	698 326,00	0,00	**698 326,00**	0,00	**0,00**	229 932,00	157 586,00	310 808,00	**698 326,00**
CONSERVRES - CONSERVATION ET RESTAURATION	2024	1	DCT	437 600,00	0,00	**437 600,00**	45 584,00	**45 584,00**	169 393,00	110 595,00	112 028,00	**437 600,00**
DEVLECTURE - DEVELOPPEMENT LECTURE PUBLIQUE	2019	1	DCT	24 000,00	-24 000,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
ESPACEDP - ESPACES NATURELS DEPART.	2012	2	DCT	5 000,00	0,00	**5 000,00**	0,00	**0,00**	5 000,00	0,00	0,00	**5 000,00**
TOTAL 5ème commission				**1 443 837,30**	**-35 855,30**	**1 407 982,00**	**312 640,00**	**312 640,00**	**404 325,00**	**268 181,00**	**422 836,00**	**1 407 982,00**

AP	Millésime	N°	Dir	A AP/AE Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	C AP/AE Nouvelles propositions Exercice 2025	D TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	E CP Nouvelles propositions Exercice N 2025	G CP Total des prévisions Exercice N 2025	H CP Prévisions 2026	I CP Prévisions 2027	J CP Prévisions exercices suivants	K TOTAL CP (E+G+H+I+J)
AGRIDUR - AGRICULTURE DURABLE	2024	1	DTDD	900 000,00	0,00	**900 000,00**	160 000,00	**160 000,00**	270 000,00	220 000,00	250 000,00	**900 000,00**
ASSAINISSE - ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS	2020	1	DTDD	10 613,48	0,00	**10 613,48**	0,00	**0,00**	0,00	10 613,48	0,00	**10 613,48**
ASSAINISSE - ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS	2021	1	DTDD	2 137,96	-2 137,96	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
ASSAINISSE - ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS	2022	1	DTDD	5 355,00	0,00	**5 355,00**	5 355,00	**5 355,00**	0,00	0,00	0,00	**5 355,00**
ASSAINISSE - ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS	2023	1	DTDD	40 703,92	0,00	**40 703,92**	11 137,50	**11 137,50**	18 923,78	10 642,64	0,00	**40 703,92**
ASSAINISSE - ASSAINISSEMENT AGGLOMERATIONS	2024	1	DTDD	353 879,64	-130 400,85	**223 478,79**	0,00	**0,00**	100 218,97	96 518,11	26 741,71	**223 478,79**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2019	5	DPI	33 229,91	0,00	**33 229,91**	15 000,00	**15 000,00**	10 000,00	8 229,91	0,00	**33 229,91**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2023	2	DPI	18 358,30	0,00	**18 358,30**	1 713,00	**1 713,00**	2 000,00	2 500,00	12 145,30	**18 358,30**
EAUPOTABLE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE	2024	1	DTDD	1 328 792,00	-1 328 792,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
NESTE - SYSTEME NESTE	2013	1	DTDD	58 262,51	0,00	**58 262,51**	11 000,00	**11 000,00**	10 000,00	10 000,00	27 262,51	**58 262,51**
NESTE - SYSTEME NESTE	2020	1	DTDD	56 542,65	0,00	**56 542,65**	43 931,40	**43 931,40**	12 611,25	0,00	0,00	**56 542,65**
QUALITEAU - QUALITE DE L'EAU	2019	1	DTDD	11 400,00	0,00	**11 400,00**	0,00	**0,00**	7 600,00	3 800,00	0,00	**11 400,00**
QUALITEAU - QUALITE DE L'EAU	2020	1	DTDD	1 026,00	0,00	**1 026,00**	1 026,00	**1 026,00**	0,00	0,00	0,00	**1 026,00**
QUALITEAU - QUALITE DE L'EAU	2021	1	DTDD	54 848,28	0,00	**54 848,28**	27 448,28	**27 448,28**	9 400,00	18 000,00	0,00	**54 848,28**
QUALITEAU - QUALITE DE L'EAU	2022	1	DTDD	64 739,20	0,00	**64 739,20**	17 759,20	**17 759,20**	26 706,81	7 600,00	12 673,19	**64 739,20**
QUALITEAU - QUALITE DE L'EAU	2023	1	DTDD	91 105,82	0,00	**91 105,82**	14 689,10	**14 689,10**	76 416,72	0,00	0,00	**91 105,82**
QUALITEAU - QUALITE DE L'EAU	2024	1	DTDD	238 584,00	0,00	**238 584,00**	4 928,00	**4 928,00**	149 978,00	71 628,00	12 050,00	**238 584,00**
TOTAL 6ème commission				**3 269 578,67**	**-1 461 330,81**	**1 808 247,86**	**313 987,48**	**313 987,48**	**693 855,53**	**459 532,14**	**340 872,71**	**1 808 247,86**
CENTREVACA - CENTRES DE VACANCES	2019	1	DSJPC	60 800,00	0,00	**60 800,00**	0,00	**0,00**	60 800,00	0,00	0,00	**60 800,00**
REINVENTER - BUDGET PARTICIPATIF	2019	1	DSJPC	6 500,00	-3 000,00	**3 500,00**	3 500,00	**3 500,00**	0,00	0,00	0,00	**3 500,00**
REINVENTER - BUDGET PARTICIPATIF	2024	1	DSJPC	287 649,16	0,00	**287 649,16**	260 000,00	**260 000,00**	27 649,16	0,00	0,00	**287 649,16**
TOTAL 7ème commission				**354 949,16**	**-3 000,00**	**351 949,16**	**263 500,00**	**263 500,00**	**88 449,16**	**0,00**	**0,00**	**351 949,16**
AUTRESBAT - AUTRES BATIMENTS	2017	1	DPI	1 621,17	-1 621,17	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
AUTRESBAT - AUTRES BATIMENTS	2017	2	DPI	2 315,00	0,00	**2 315,00**	2 315,00	**2 315,00**	0,00	0,00	0,00	**2 315,00**
AUTRESBAT - AUTRES BATIMENTS	2020	2	DPI	70 602,45	0,00	**70 602,45**	64 675,00	**64 675,00**	5 927,45	0,00	0,00	**70 602,45**
AUTRESBAT - AUTRES BATIMENTS	2022	1	DPI	103 758,63	75 000,00	**178 758,63**	135 000,00	**135 000,00**	43 758,63	0,00	0,00	**178 758,63**
AUTRESBAT - AUTRES BATIMENTS	2023	1	DPI	38 117,72	-14 000,00	**24 117,72**	4 713,00	**4 713,00**	4 825,00	5 000,00	9 579,72	**24 117,72**
AUTRESBAT - AUTRES BATIMENTS	2023	2	DPI	300 000,00	0,00	**300 000,00**	6 400,00	**6 400,00**	6 000,00	127 000,00	160 600,00	**300 000,00**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2010	1	DPI	708 328,18	0,00	**708 328,18**	13 464,00	**13 464,00**	327 000,00	360 000,00	7 864,18	**708 328,18**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2018	9	DPI	6 386,60	-6 386,60	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2019	1	DPI	0,61	-0,61	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2019	2	DPI	99 445,27	0,00	**99 445,27**	0,00	**0,00**	74 200,00	25 245,27	0,00	**99 445,27**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2019	4	DPI	1 200 000,00	-1 200 000,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2022	1	DPI	1 476 569,51	0,00	**1 476 569,51**	178 549,00	**178 549,00**	440 043,79	442 200,00	415 776,72	**1 476 569,51**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2022	3	DPI	229 352,00	-36 412,00	**192 940,00**	32 940,00	**32 940,00**	47 000,00	43 000,00	70 000,00	**192 940,00**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2022	4	DPI	104 483,73	0,00	**104 483,73**	20 000,00	**20 000,00**	10 000,00	74 483,73	0,00	**104 483,73**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2023	1	DPI	184 924,43	0,00	**184 924,43**	25 549,00	**25 549,00**	27 295,00	30 425,00	101 655,43	**184 924,43**
BATDEPART - BATIMENTS SERVICES DEPART.	2025	1	DMG	0,00	180 000,00	**180 000,00**	20 000,00	**20 000,00**	60 000,00	60 000,00	40 000,00	**180 000,00**
EQUIPDIV - EQUIPEMENT DIVERS - LOGISTIQUE	2024	1	DRM	1 149 329,22	0,00	**1 149 329,22**	0,00	**0,00**	300 000,00	300 000,00	549 329,22	**1 149 329,22**
INTERINTRA - INTERNET INTRANET	2023	1	DOSIN	200 000,00	-200 000,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
LOGICIEL - LOGICIEL	2020	1	DOSIN	60 159,88	0,00	**60 159,88**	18 660,00	**18 660,00**	25 000,00	16 499,88	0,00	**60 159,88**
LOGICIEL - LOGICIEL	2021	1	DOSIN	228 455,55	0,00	**228 455,55**	87 660,00	**87 660,00**	140 795,55	0,00	0,00	**228 455,55**
LOGICIEL - LOGICIEL	2022	1	DOSIN	123 666,86	0,00	**123 666,86**	64 000,00	**64 000,00**	59 666,86	0,00	0,00	**123 666,86**

AP	Millésime	N°	Dir	A	C	D	E	G	H	I	J	K
				AP/AE Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	AP/AE Nouvelles propositions Exercice 2025	TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	CP Nouvelles propositions Exercice N 2025	CP Total des prévisions Exercice N 2025	CP Prévisions 2026	CP Prévisions 2027	CP Prévisions exercices suivants	TOTAL CP (E+G+H+I+J)
LOGICIEL - LOGICIEL	2023	1	DOSIN	324 464,05	0,00	**324 464,05**	106 537,00	**106 537,00**	134 000,00	83 927,05	0,00	**324 464,05**
LOGICIEL - LOGICIEL	2024	1	DOSIN	462 546,59	0,00	**462 546,59**	215 354,00	**215 354,00**	150 000,00	97 192,59	0,00	**462 546,59**
SECUCIVILE - SECURITE CIVILE	2022	1	DFI	0,00	0,00	**0,00**	0,00	**0,00**	0,00	0,00	0,00	**0,00**
TOTAL 8ème commission				**7 074 527,45**	**-1 203 420,38**	**5 871 107,07**	**995 816,00**	**995 816,00**	**1 855 512,28**	**1 664 973,52**	**1 354 805,27**	**5 871 107,07**
TOTAL GENERAL				**207 686 057,64**	**-3 606 762,84**	**204 079 294,80**	**42 639 529,56**	**42 639 529,56**	**58 518 858,20**	**44 320 565,74**	**58 600 341,30**	**204 079 294,80**

Tous budgets

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

AP	Millésime	N°	Dir	A AP/AE Votées au 31/12 N-1 - cumul mandaté au 31/12 N-1	C AP/AE Nouvelles propositions Exercice 2025	D TOTAL AP/AE en cours (A+B+C)	E CP Nouvelles propositions Exercice N 2025	G CP Total des prévisions Exercice N 2025	H CP Prévisions 2026	I CP Prévisions 2027	J CP Prévisions exercices suivants	K TOTAL CP (E+G+H+I+J)
AGRIDUR - AGRICULTURE DURABLE	2024	2	DTDD	26 000,00	0,00	**26 000,00**	13 000,00	**13 000,00**	13 000,00	0,00	0,00	**26 000,00**
TOTAL 6ème commission				**26 000,00**	**0,00**	**26 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**	**0,00**	**0,00**	**26 000,00**
ERASMUS - ERASMUS	2023	1	DSJPC	76 530,00	1 770,00	**78 300,00**	78 300,00	**78 300,00**	0,00	0,00	0,00	**78 300,00**
TOTAL 7ème commission				**76 530,00**	**1 770,00**	**78 300,00**	**78 300,00**	**78 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 300,00**
TOTAL GENERAL				**102 530,00**	**1 770,00**	**104 300,00**	**91 300,00**	**91 300,00**	**13 000,00**	**0,00**	**0,00**	**104 300,00**